

N° 17 - 1^{er} trimestre 2003

Union interpro des syndicats C.N.T.
du Nord / Pas de Calais

bulletin régional

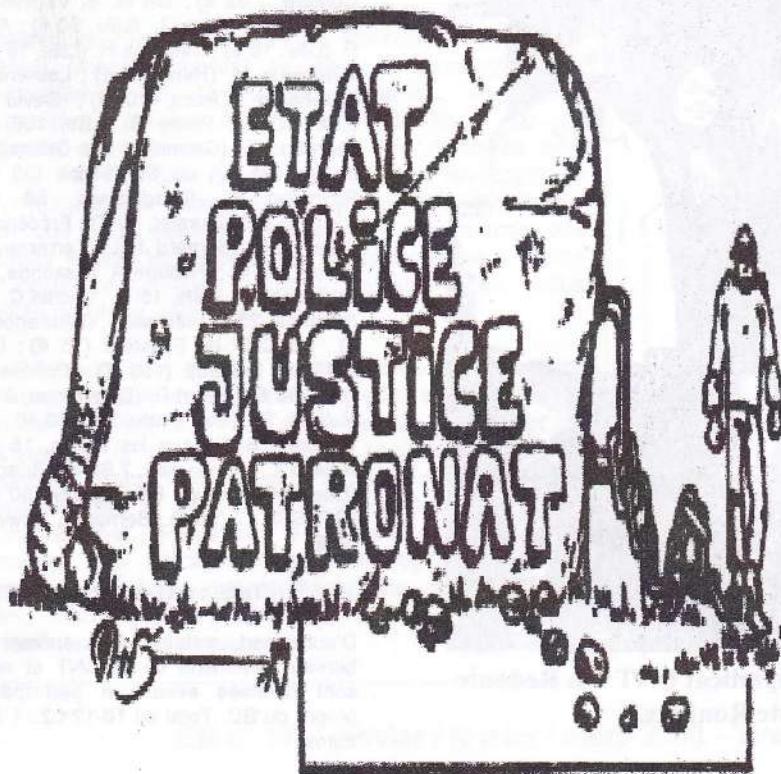
d'information, de réflexion
et de combat syndical...

Prix : 1 €

59 / 62

Le B.R. (« Ch' Brrr... »), bulletin régional pour un réchauffement des luttes sociales !

Non à la justice de classe !



Sommaire :

- Liberté syndicale à la Redoute - page 2
- Prud'hommes : bilan d'une élection page 5
- Non à l'exclusion des soins - page 6
- Les aventures prud'homiques de Babouse - page 7
- Droit du travail : questions-réponses page 8
- Soutien à Yves Peirat - page 10
- Interview de Michel Onfray - page 11
- Brèves de l'éducation - page 13
- Fac, surveillance et vidéo - page 14
- Ne battons pas en retraite - page 15
- Intermittents contre le Medef - page 16
- Archéologie en danger - page 17
- AOL : Arnaque On Line - page 18
- Fête du « Combat Syndicaliste » page 19
- Prostitution : l'hypocrisie en actes page 20
- Sangatte : « L'exil... à la périphérie, le monde... » - page 21
- Appel pour une riposte aux politiques sécuritaires - page 22
- Lettre ouverte d'un militant de antinucléaire - page 23
- Vla l'hiver - page 24

Justice de classe :

Quand la France d'en haut condamne la France d'en bas...

Le 13 novembre 2002, pour la deuxième fois consécutive en cinq mois, le tribunal d'instance de Roubaix a annulé la désignation des 9 délégués syndicaux (DS) faite par la CNT au sein de la Redoute (sites de Roubaix, Tourcoing et Wattrelos), ne reconnaissant pas de fait la représentativité du syndicat dans l'entreprise.

Sur le plan financier, le tribunal a condamné la CNT à rembourser les frais d'avocat engagés par la Redoute. Les délégués syndicaux devront donc verser chacun la somme de 50 euros à leur patron et le syndicat CNT la somme de 200 euros, soit au total un remboursement de 650 euros (4 263 francs). Rappelons bien sûr que la CNT doit assurer elle-même ses propres frais d'avocat... Et n'oublions pas aussi que les SMIC des neuf délégués syndicaux sont depuis plusieurs mois amputés d'environ 1 000 francs (1 500 pour certains d'entre eux), la direction ayant décidé en toute illégalité de retirer de leurs salaires les heures de délégations prises par les délégués CNT (un jugement

aux prud'hommes aura lieu à ce sujet au mois de mars).

Cette décision du tribunal (une belle leçon d'instruction civique !) est tombée le surlendemain de l'agression physique dont a été victime dans les locaux de l'entreprise la secrétaire du syndicat CNT, Martine Pingont (celle-ci a été frappée - certificat médical à l'appui - par un responsable syndical proche de la direction)...

Bref, l'acharnement anti-syndical continue de plus belle à la Redoute ! Cette situation est intolérable. Les élections de délégués du personnel (DP) et de délégués au comité d'entreprise (CE) approchent à grand pas et la CNT risque fort ne pas pouvoir être présente, ce qui serait un comble pour un syndicat qui est aujourd'hui la troisième force syndicale de l'entreprise. La CNT va donc procéder prochainement à de nouvelles désignations de délégués syndicaux. Nous appelons tous les adhérents et sympathisants de la CNT, et plus généralement tous les

travailleurs et démocrates révoltés par cette discrimination syndicale, à soutenir nos camarades de la Redoute. ■

Union locale CNT de la métropole lilloise.

PS : Le tribunal a rejeté la demande de la Redoute qui consistait à demander des sanctions financières à l'encontre de la CNT pour « abus de droit » (c'est à dire pour avoir eu l'outrecuidance d'avoir re-désigné des délégués syndicaux après le premier jugement ne reconnaissant pas la représentativité de la CNT dans l'entreprise). En effet, après examen de la jurisprudence de la cour de cassation, le tribunal n'a pas trouvé de « volonté malicieuse » (sic) dans cette re-désignation et a estimé que la période entre les deux désignations (quatre mois environ) était raisonnable.

Pour tout soutien financier :

Union locale CNT

1 rue Broca - 59800 Lille
(les chèques et virements sont à libeller à l'ordre de l'UL-CNT, Lille CCP 10 651 35 A).

Souscription organisée par l'union locale CNT de la métropole lilloise (premiers donateurs) : Agnès G. (Lille, 50 €) ; René Etcheverry (Annezin, 100 €) ; Joaquim Soares (Valenciennes, 20 €) ; Fabien D. (Lille, 20 €) ; Eric F. (Roubaix, 10 €) ; Clément S. (La Couture, 7,62 €) ; Ian M. et Virginie D. (Lille, 50 €) ; Rémy L. (Lille, 90 €) ; Aldo P. (Lille, 15 €) ; Yasmina H. (Lille, 15 €) ; Véronique M. (Hem, 15 €) ; Laurent B. (Villeneuve d'Ascq, 10 €) ; David H. (Lille, 30 €) ; Pierre D. (Lille, 100 €) ; Jean-Luc C. (Germalles sur Gosne, 20 €) ; groupe FA de St Etienne (30 €) ; Raymond C. (Draguignan, 50 €) ; Pierrette B. (Durstel, 46 €) ; Frédéric F. (Lille, 20 €) ; Bernard J. (La Terrasse sur Dorlay, 30 €) ; Philippe A. (Essonne, 10 €) ; Yoann D. (Lille, 15 €) ; Michel C. (St Suzanne, 25 €) ; Michel O. (Fleurance, 8 €) ; UD-CNT du Finistère (75 €) ; UD-CNT de l'Hérault (150 €) ; Ophélie L. (Lille, 30 €) ; Albert R. (Dunkerque, 8 €) ; Roland P. (Ste Catherine, 30,49 €) ; Cendrine B. (Noeux les Mines, 15 €) ; Roland L. (Lambersart, 7,62 €) ; Brian C. (Lille, 5 €) ; groupe FA d'Oléron (50 €) ; CNT-SSE 17 (50 €) ; Bernard L. (Oléron, 50 €).

Total au 17-12-02 : 1 237,73 €.

D'autre part, certains dons arrivent au bureau confédéral de la CNT et nous sont reversés avec une participation propre du BC. Total au 10-12-02 : 1 362 euros.



Joël (CNT-Lille) et quelques camarades du syndicat CNT - la Redoute devant le tribunal d'instance de Roubaix.

Tandis que SUD passe à l'est... la CNT-Redoute ne perd pas l'nord !

SUD est représentatif à l'est (décision du juge d'instance) ; la caisse d'épargne d'Alsace aurait dû épargner ses sous car la Chambre sociale de la Cour de cassation rejette son pourvoi (arrêt n° 3478 du 3 décembre 2002).

Voilà un syndicat, SUD, qui veut s'implanter à la caisse d'épargne d'Alsace. Ladite caisse ne veut pas sous de fallacieux prétextes. SUD n'aurait pas l'ancienneté, ni l'expérience. Il est vrai que les statuts sont déposés en novembre 2000, que SUD désigne un délégué syndical (DS) le 20 avril suivant.

Le juge d'instance constate même que les camarades fondateurs de SUD ne pouvaient se prévaloir de leur ancienneté à la CFDT. Que, dès lors, SUD serait dépourvu à la fois d'ancienneté et d'expérience à la date de la désignation du DS. Cependant, nous dit ce même juge, la présence d'autres critères de représentativité compense l'absence de ces deux critères essentiels.

La caisse d'épargne, mauvaise joueuse, se pourvoit en cassation. Elle dit que le juge d'instance, en constatant l'absence des critères essentiels de représentativité (ancienneté et expérience), n'en a pas tiré les conséquences et a violé les articles L.133-2 et L.412-11 du Code du travail.

La caisse d'épargne précise « qu'en tout état de cause ne peut être reconnu représentatif dans une entreprise un syndicat de création récente et dénué d'expérience, qui compte à la date de la désignation contestée, un effectif peu élevé de 50 adhérents sur 1049 salariés [...] et dont l'activité dans l'entreprise se résume, depuis son apparition, à la tenue de réunion de son bureau, à la distribution de tracts dont 4 tracts à caractère local, les autres concernant le secteur des Caisses d'épargne en général et deux missives [...] ». Selon le pourvoi, le juge d'instance n'aurait pas caractérisé, malgré toutes ses

activités, l'exercice d'une véritable activité revendicative révélant l'influence du nouveau syndicat auprès du personnel. Et il aurait violé toujours les mêmes articles du code du travail (voilà un juge violeur bien sympathique).

Le fin du fin... pour la fin. Dans son pourvoi, la caisse d'épargne estime « que l'activité déployée suppose l'exercice d'une action syndicale organisée et non d'un simple « activisme syndical » ; qu'en l'espèce, le syndicat SUD s'était arrogé la possibilité d'utiliser le réseau internet et les boîtes e-mail des salariés pour diffuser à tout moment des messages syndicaux à une fréquence telle qu'elle [...] révélait à tout le moins « un activisme syndical » [...] ».

Manque de bol pour la caisse d'épargne d'Alsace, le juge d'instance prend en compte cet « activisme syndical » et considère que cet « activisme syndical incontestable » est de nature à compenser la défaillance des autres critères.

Bien sûr, le pourvoi nous dit qu'en statuant ainsi le tribunal a privé son jugement de base l'égale au regard des articles L.133-2 et L.412-11 du Code du travail (le juge devait être usé, il ne les a pas violés cette fois).

Ce à quoi la Cour répond que « dès lors qu'il constate l'indépendance et caractérise l'influence du syndicat au regard des critères énumérés par l'article L.133-2 du Code du travail, le tribunal d'instance apprécie souverainement la représentativité ; Et attendu que le jugement, qui a fait ressortir que l'indépendance du syndicat n'était pas contestée et que son influence était réelle, échappe aux critiques du moyen ; PAR CES MOTIFS : REJETTE le pourvoi ».

La chambre sociale est très lapidaire dans ses motivations de rejet (nous sommes en présence d'une position connue de la Cour ; de plus la Cour n'a pas à justifier ces décisions). Pour elle, le juge

est souverain dans sa décision dès lors qu'il caractérise l'indépendance et l'influence du syndicat (et basta ! y a rien à voir ! fermez le ban !...).

Quelle leçon tirer de ce jugement pour la CNT à la Redoute ?

A mon avis (pas plus autorisé que n'importe quel autre avis), la Cour confirme ce que nous pensions déjà. Pour que la CNT soit reconnue à la Redoute, il faut que nous soyons indépendants. Sur ce point, aucun doute... à moins que l'un d'entre nous se soit laissé aller à accepter un cadeau de notre cher ennemi Pinault.

En revanche, l'influence de la CNT sur le personnel est-elle réelle ? Autrement dit, est-ce que notre « activisme syndical » est de nature à faire bouger les masses laborieuses, ou les salariés, ou les exploités de la Redoute ? Bien sûr, le juge de Roubaix aurait pu juger comme son homologue alsacien. Est-on sûr dans cette hypothèse que, si la Redoute se pourvoyait en cassation, les résultats seraient les mêmes ?

Avons-nous un nombre suffisant d'adhérents ? Je dirais oui au regard du taux de syndicalisation à la Redoute et d'une jurisprudence CSL contre la Redoute *.

Notre activité syndicale relève-t-elle de l'activisme ou d'une action syndicale organisée ? On s'en bat l'œil ! Cela dit, si le juge roubaïen pensait comme le juge alsacien, un « activisme syndical incontestable » compenserait les critères de représentativité absents selon lui. Cependant, monsieur le juge roubaïen, vous n'avez pas bien analysé car, de ce côté, on est paré. Et, pour tout vous dire, l'action va s'intensifier ces prochaines semaines (affichage, distributions de tracts dans les points de vente Redoute au niveau national, pétition au niveau mondial, campagne de presse et surtout intensification de l'action à l'intérieur de la Redoute). Un atelier d'écriture (de tracts) a été

mis en place (avis aux amateurs et matrices qui auraient des lumières dans ce domaine). Ces tracts ne seront pas anodins car ils répondront à votre reproche, monsieur le juge, qui estimiez d'une part qu'ils étaient en nombre insuffisant et que, d'autre part, ils n'était pas suffisamment locaux (à mon avis, vous serez servi de ce côté là).

Reste un point important : le développement du syndicat. Dans ce domaine, les camarades – travaillant à la Redoute et payant très cher (en espèces sonnantes et trébuchantes) leur appartenance à la CNT – sont en première ligne. Ils ne peuvent pas tout faire, ne sont pas encore sur les bons rails. On doit leur donner un coup de main pour se faire encore mieux connaître. Bien sûr, ce sera à eux de nous dire comment être le plus efficace possible. En attendant, on peut toujours participer au développement de la CNT-la Redoute en participant à la campagne de protestation et en alimentant la caisse de soutien (les copains et copines perdent du salaire, n'ont pas de local pour se réunir, pas de papier pour leurs tracts...). ■

Pierre
(CNT - Lille métropole).

* La CSL est un syndicat très droitier qui a été reconnu représentatif à la Redoute il y a quelques années avec 25 adhérents.

Pour protester auprès de la Redoute :

Je, soussigné, condamne au nom de la liberté et du pluralisme syndical l'attitude de la direction de la Redoute et demande la reconnaissance du syndicat CNT dans l'entreprise... Nom, prénom, ville, profession, appartenance politique, associative ou syndicale, date et signature.

Écrivez (par courrier postal ou par fax) à la direction de la Redoute, 57 rue Blanchemaille, 59100 Roubaix. Fax : 03 20 24 03 37 - 03 20 69 76 96 - 03 20 69 75 75 (merci de bien vouloir faire un envoi à chacun de ces trois numéros). Et envoyez une copie (par courrier postal, par fax ou par e-mail) à la CNT, 1 rue Broca, 59800 Lille. Tél / fax : 03 20 56 96 10. E-mail : ul-lille@cnt-f.org

Distributions de tracts dans les magasins «La Redoute » de Lille, Englos, Marseille, Rennes, Montpellier, Paris, Evry, Grenoble, Tours, Lyon, Bordeaux, Nîmes... Soutiens en provenance d'Espagne, d'Italie, de Suède, d'Angleterre, d'Allemagne, de Belgique, d'Argentine, des États-Unis, du Canada... Signatures de salariés, de citoyens, de militants associatifs et politiques, de syndicalistes, d'écrivains, d'artistes... la mobilisation s'amplifie !

Liste des premiers soutiens (au 4 janvier 2003) : Jean-Paul Cardon (Wavrin, pré-retraité, ex-secrétaire du syndicat textile CGT de Lille, ex-membre du bureau de l'union départementale CGT du Nord, ex-membre du bureau de la fédération CGT) ; Philippe Bernard (Somain, aide-soignant, secrétaire régional SUD santé-sociaux du Nord / Pas de Calais) ; Véronique Marchand (Lille, journaliste à France 3, élue CGT au CE de France 3 Nord / P. de C., membre du bureau national du SNJ-CGT de France 3) ; Gilles Perrault (Ste Marie du Mont, écrivain) ; Jean-Bernard Pouy (Paris, écrivain) ; Stefano d'Errico (Rome / Italie, secrétaire général de la confederazione italiana di base / Unicobas) ; Hannele Peltonen (Stockholm / Suède, secrétaire général de la SAC - Sveriges Arbetares Centralorganisation) ; Steve Ongerth (San Francisco / Etats-Unis, IWW + AFL-CIO) ; Serge Hanson (Lille, journaliste, délégué syndical CFTC) ; P. Henrart (Armentières, FO) ; Jean-Marc Ben (maire adjoint de Calais, Les Alternatifs) ; Monique Léger (Montmorillon, retraitée de l'Éducation Nationale, CFDT + ATTAC) ; Jacques Tardi (Paris, dessinateur, CNT communication-culture-spectacle) ; François-Henry Monier (Hesdin l'Abbé, reporter-dessinateur de presse, PCF) ; Jean-François Grézès (Pessac, employé des PTT, secrétaire confédéral de la CNT) ; José Manuel Munoz Poliz (secrétaire à l'action syndicale / comité confédéral permanent de la CGT espagnole) ; Philippe Chaillan (Châlons-en-Champagne, enseignant, porte-parole d'Écologie Sociale) ; Philippe Boursier (conseiller municipal de la Roche-sur-Yon, secrétaire fédéral d'Écologie Sociale) ; Joerg Schneider (Allemagne, informaticien, syndicat général FAU-IAA de Cologne) ; Simon Young (Sunderland / Angleterre, employé au gouvernement local, syndicat IWW) ; Jesus Martinez De Iturrate Diez (Logroño / Espagne, secrétaire général du syndicat CGT de la Rioja) ; Julio César Sanz Polo (Ségovie / Espagne, pour la fédération locale des syndicats CGT) ; Mike Harris (Etats-Unis, bureau national de la WSA) ; Gérard Jobard (Villejuif, soignant en psychiatrie, CGT) ; Lydie Thouvenot (Villeneuve d'Ascq, enseignante, FSU) ; Delia Alvarez Eda (Madrid, docteur en médecine, CGT espagnole) ; Marine Couderc (Arras, illustratrice, Les Verts) ; Yves Giry (pour l'AG du syndicat CNT santé-social du CHU de Saint-Etienne) ; Jacques Kmiecik (Noeux les Mines, journaliste) ; Najia Boukchour (Lille, enseignante, CNT) ; Christian Mahieux (Villeneuve d'Ascq, cheminot, fédération SUD rail) ; Vincent Minckecor (Lille, écrivain public, CNT) ; Yves Matheron (Marseille, professeur de mathématiques, SNES-FSU) ; Jean Marie Bedleen (Bossey sur Claise, enseignant, ACT) ; Eric Dussart (Hem, instituteur, secrétaire du syndicat CNT éducation 59) ; Fred Alpi (Paris, chanteur) ; Hélène Duriez (Lille, étudiante, FA) ; Julien Baudoin (Lille, étudiant, FA) ; Patrick Vergain (Grenoble, informaticien, CNT interco 38) ; Jean-François Sarazin (Tours, éducateur, SUD santé-sociaux 37) ; Ludovic Marchand (La Puye, professeur des écoles, syndicat CNT des travailleurs de l'éducation de la Vienne) ; Jean-François Priester (Marseille, chef-opérateur du son) ; Jean-Charles Cabanel (Lille, chargé de mission, CNT) ; Jean-François Chalot (Bonneil, instituteur, EPA + FSU) ; François Spinner (Montlhéry, documentaliste, CNT éducation 91) ; Jean Marc Seignobos (Valence, instituteur, syndicat dép. de PAS 26) ; Albert Raderme (Dunkerque, étudiant, CNT) ; Danièle-Alice Daniel (Paris, secrétaire médicale) ; Flor Sanchez Bordallo (Madrid, fonctionnaire territorial, CGT espagnole) ; Pascal Descamps (Besançon, moniteur-éducateur, CNT) ; Saku Pinta (Thunder Bay Ontario / Canada, IWW) ; Clément Lechartier (Méru, étudiant, CNT) ; Yoann Débuys (Lille, enseignant, CNT) ; Serge Ravaux (Foncquevillers, chargé de mission, Les Verts) ; Fabrice Pilleul (Paris, professeur d'EPS, CNT) ; Chris Robinson (Madrid, chômeur, Red Libertaria Apoyo Mutuo) ; Louis Pignon (Béthune, secrétaire à la propagande de l'union locale CNT) ; Cristina Plaza Aguado (Madrid, employée, CGT espagnole) ; Michel Béchereau (Limoux, éducateur sportif, CNT) ; Anne Vernet (Paris, enseignante, CNT formation action universitaire) ; Maria Puerto del Rio Salas (Madrid, avocate, CGT espagnole) ; Alexandre Pouch (Limoges, étudiant, CNT) ; Brian Chauvel (Lille, MI-SE) ; Daniel Plouet (Limoux, sans emploi, ex G10) ; Séverine Suffys (Lille, enseignante) ; Laurent Beucher (Villeneuve d'Ascq, informaticien, CNT) ; Dominique Grange (Paris, auteure, syndicat CNT communication-culture-spectacle) ; Nassera Boukchour (Lille, vendeuse) ; Pierre Debuy (Lille, assurcur, CNT) ; Johan Corduan (St Brieuc, aide-documentaliste, SUD éducation) ; J.P. Machart (Roubaix, ingénieur, LCR) ; Jacqueline Vandamme (Roubaix, retraitée, LCR) ; Virginie Derensy (Lille, assistante maternelle) ; Ian Monk (Lille, écrivain) ; Thierry Denys (Lille, directeur des ventes, Les Verts) ; Christophe Vieren (Lille, maître de conférence) ; J-J. Legois (Dieppe, diffusion presse, FA) ; Pierre Rose (Quiéry la Motte, enseignant) ; Jean-Bernard Béquart (Lugy, animateur formateur, Les Verts + APES + MRJC) ; Nicolas Ufano Salas (Séville, employé à la Sécurité Sociale, CGT espagnole) ; Chantal Portaux (rédauctrice, trésorière du syndicat CNT de la communication de Béthune) ; Bernard Ferry (Montreuil, psychanalyste) ; Raul Maillo Garcia (Madrid, avocat, CGT espagnole) ; Jean-Paul Dürr (trésorier de l'union locale CNT de Nancy) ; Yasmina Harrachif (Lille, contractuelle éducation, CNT) ; Jean-François Peraldi (Lille, enseignant, CNT) ; Myrtille Colin (Paris, professeur d'éducation physique) ; Antonio José Colomino De Diego (Cordoue, technicien spécialiste laboratoire chimique, CGT espagnole) ; Véronique Zarrouki (St Etienne, technicienne de labo, CNT santé-social) ; Eladio Villanueva Saravia (Madrid, cheminot, CGT espagnole) ; Gwen Quéméner (Chateaudun, doctorante en histoire) ; Fernando Plaza (Almería, infirmier, CGT espagnole) ; Santiago Asperilla Mingallon (Madrid, technicien en téléphonie, CGT espagnole) ; Germain Soudan (Marquette, retraité des tabacs) ; Christian Larose (Bachant, cadre, CGT) ; Alain Lhuillier (Ville-Lumes, architecte-maitre d'opérations) ; Laurence Gaudet (Ville-Lumes, chef de projet-aménagement urbain) ; Francisco Serrano Hernandez (Madrid, employé, CGT espagnole) ; Martine Surin (Croix, Les Verts) ; Josette Fonfreyde (Mouterre sur Blourde, jardinier-paysagiste, CNT) ; Didier Hominal (St Etienne, musicien-comédien, syndicat CNT communication-culture-spectacle) ; Guy Ferdinand (Lompret, directeur de la revue « Comme un terrier dans l'igloo, JPC + GPE) ; José María Lora Ruiz (Madrid, cheminot, CGT espagnole) ; Stéphane Blanckaert (Dunkerque, enseignant, CNT) ; Decio Machado Flores (Madrid, employé, CGT espagnole) ; Carlos Rial Masso (Madrid, informaticien, CGT espagnole) ; Antonio Carretero Ajo (Madrid, instituteur, CGT espagnole) ; Alberto Gomez Ruano (Madrid, métallurgiste, CGT espagnole) ; Marie-Claire Dubois (Sailly-Labourse, couturière, CNT) ; Luis Miguel Sangino Gomez (Madrid, avocat, CGT espagnole) ; Carlos Peña Garcia (Madrid, graphiste, CGT espagnole) ; Antoine Heloir (Lille, chômeur / précaire, CNT) ; Antonio Ribagorda (Madrid, facteur, CGT espagnole) ; Roland Lahaxe (Lambersart, retraité, Union des Athés + ADMD)... Suite page 28.

Prud'hommes : bilan d'une élection et d'une institution

A la CNT, nous nous sommes toujours abstenus de présenter des listes aux élections prud'homales. Loin d'un abstentionnisme primaire ou d'une volonté un peu puérile de se placer constamment à contre courant, notre position est simplement en cohérence avec notre projet et notre éthique syndicale ; éthique qui nous interdit de nous placer en position de juger des salariés et de négocier avec le collège patronal des délibérations qui ménageaient les deux parties (ce qui constitue par ailleurs une singulière conception de l'application du droit).

Les prud'hommes : conquête du mouvement ouvrier ou justice de classe ?

À ceux qui, par méconnaissance du fonctionnement de cette institution créée par Napoléon, nous rétorquent que notre attitude renforce le patronat, nous répondons que les conseils des prud'hommes respectent une totale parité. En effet, quel que soit le taux de

participation parmi les 16 millions de salariés, le nombre de juges salariés sera toujours identique au total des juges patronaux.

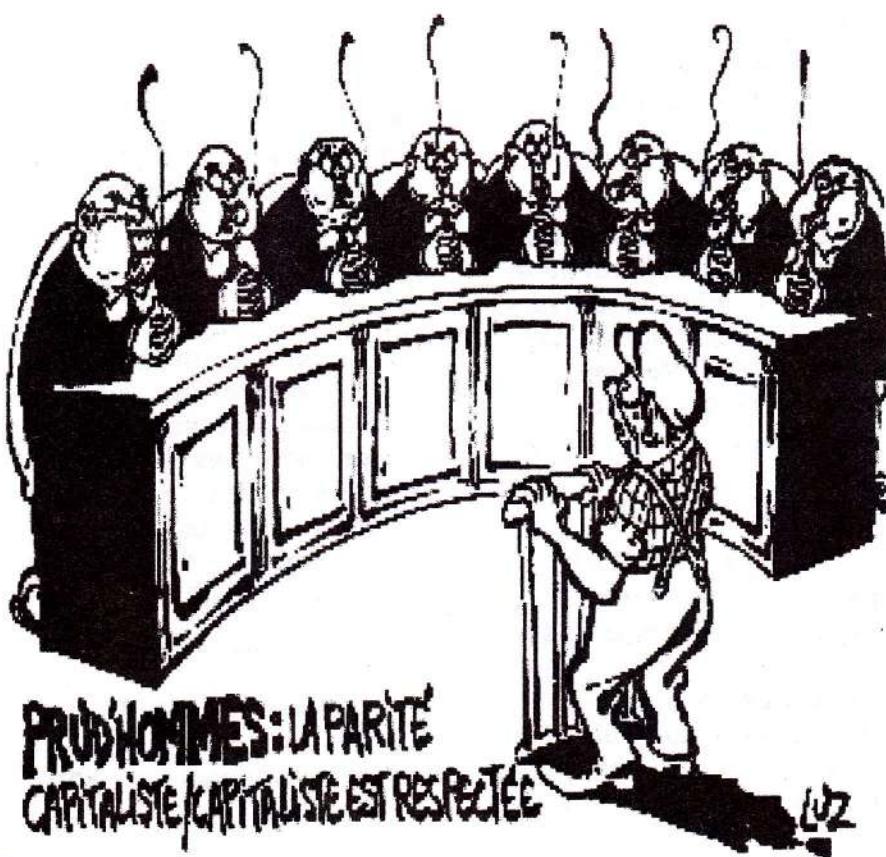
Contrairement à toute la propagande électorale des syndicats qui présente les prud'hommes comme une conquête du mouvement ouvrier au même titre que la Sécu, les congés payés ou encore le repos hebdomadaire, nous pensons qu'il s'agit là d'une justice au rabais sans pouvoir pénal dans laquelle c'est au seul salarié d'apporter toutes les preuves de sa bonne foi au risque, s'il n'y réussit pas, d'être condamné aux dépends. C'est aussi au salarié, dans le cas très fréquent où le patron se montre récalcitrant, d'engager et de payer les frais d'assignation par huissier et ceux de l'exécution du jugement.

Un instrument d'intégration

En privé, lors de nos interventions devant cette cour comme défenseur syndical (à ne

pas confondre avec juge), les conseillers salariés se montrent souvent fort loquaces sur les limites et les paradoxes des prud'hommes. Alors, pourquoi ceux-ci font-ils courir tout le petit monde syndical ? Des gros aux petits, des représentatifs aux prétendants, des anciens aux nouveaux alternatifs qui tous partent en campagne, en ne trouvant que vertus à cette juridiction unique en Europe, tellement parfaite que la plus petite des moindres réformes n'est évoquée... Les élections prud'homales étant le seul scrutin à impliquer l'ensemble des salariés du privé et les contrats de droit privé du secteur public, l'enjeu pour le syndicalisme de représentation est de taille. En ces temps de bouleversement sans cesse annoncé de la représentativité syndicale, il s'agit d'être le premier ou du moins se retrouver dans le tiercé de tête. Histoire de négocier ici des gestions d'organismes sociaux, là des strapontins dans telle commission ou encore des subventions voire des locaux syndicaux... On verra même les syndicats de la fonction publique, peu soucieux d'habitude de précarité, faire le tour des services à la recherche des CEC et autres emplois-jeunes, électeurs aux élections prud'homales.

L'État, qui lui aussi est fort soucieux de représentativité et d'intégration syndicales, s'est montré pour ces dernières élections fort généreux en attribuant par décret pas moins de 5 millions d'euros aux 5 confédérations représentatives. JP Raffarin, lors de la sauterie organisée au ministère pour clore la journée électorale, se fendit devant un parterre de dirigeants syndicaux de quelques paroles aimables avant de distribuer quelques sourires devant l'égérie du syndicalisme émergeant et alternatif, toute émoustillée d'avoir été conviée dans les salons du pouvoir.



Une abstention de 67,3 %

Malgré toutes ces bonnes fées qui se sont penchées sur le berceau prud'homal, les résultats des dernières élections ne brillent guère par leur originalité. Ni trouble dans le tiercé de tête, ni émergence sérieuse de concurrent. Alors que l'élection prud'homale est la seule à bénéficier de l'inscription obligatoire sur les listes électorales (inscriptions faites par les patrons), le fait le plus notable reste l'abstention qui progresse de vote en vote atteignant les 67,3 % sur le plan national. Un tiers de suffrages exprimés sur 16 millions d'inscrits, c'est à peine plus que les votants pour départager les finalistes de la « Star Académie » la même semaine. Pour l'anecdote : coté employeur, malgré une petite baisse de l'abstention, la participation reste très inférieure à celle du collège salarié.

Quelle leçon pour le mouvement syndical ?

Le syndicalisme ne ferait donc plus recette. L'ouvrier, l'employé, le cadre deviendraient d'indécrotables individualistes, communiant avec leurs employeurs dans la même idéologie libérale qui, comme on nous le répète, est indépassable. Paradoxalement, la fréquentation assidue des dits prud'hommes ne peut que contredire une telle conclusion. Les conseils sont les théâtres des souffrances et des humiliations que génère notre monde capitaliste. Les demandes des salariés y sont exprimées avec douleur et désespoir. Licenciés de manière arbitraire après des années de travail destructeur et d'heures supplémentaires, les salariés viennent réclamer justice. Ils repartiront, pour les plus chanceux, avec quelques mois de salaires qu'ils toucheront parfois après 10 ans de procédure (en appel, en cassation..) et après s'être ruiné en déplacement et frais d'avocat. Pour l'entreprise, les quelques indemnités versées seront toujours moins coûteuses

qu'un plan social ou un conflit avec le personnel.

Récemment, dans un quotidien du soir particulièrement inspiré, un expert « en rien » expliquait la désaffection envers les syndicats par l'obstination de ceux-ci à prôner la lutte des classes tout azimut et conseillait, sans rire, au syndicalisme français de « rompre définitivement avec la culture anarcho-syndicaliste » afin de retrouver ses ouailles. Modestement, nous pensons que le syndicalisme français a opéré depuis belle lurette ce recentrage. Quant à la CNT, ses options sont tout autres. ■

Joao-Manuel Gama
(syndicat CNT des services et
de l'industrie de Lille).

Non à l'exclusion des soins !

Le Syndicat de la médecine générale, la Coordination nationale des réseaux de santé et Médecins sans frontières dénoncent un recul historique dans l'accès aux soins des plus pauvres, et des mesures iniques mettant gravement en danger la santé des patients.

Cinq millions de personnes dépendent aujourd'hui de la couverture maladie universelle pour se soigner. Des hommes, des femmes et des enfants qui ont droit à une prise en charge immédiate et gratuite de leurs soins médicaux.

Le gouvernement a décidé de supprimer un droit vieux de cent ans : la gratuité des soins pour les plus pauvres. Les personnes les plus démunies devront désormais payer en partie leurs soins médicaux et

cotiser pour leur couverture complémentaire.

Les premières mesures adoptées visent les personnes malades sans papiers. Demain ce seront les travailleurs pauvres, les familles vivant avec le Smic, les allocataires du RMI qui ne pourront payer ni leurs frais hospitaliers, ni leur traitement médicamenteux, ni les analyses radiologiques et biologiques indispensables.

Avec les personnes bénéficiant aujourd'hui de la couverture maladie universelle ou de l'aide médicale de l'Etat,

avec les personnes qui en sont exclues parce que leurs ressources sont juste au dessus du seuil,

avec les professionnels de santé libéraux et hospitaliers, les pharmaciens, les médecins de santé publique,

avec les travailleurs sociaux qui sont à leurs côtés...

refusons l'exclusion des soins et le démantèlement d'un système solidaire de protection sociale.

Exigeons ensemble l'abrogation immédiate de ces mesures, le maintien de la loi de couverture maladie universelle et son amélioration pour les personnes dont les ressources sont juste au dessus du seuil, par une aide à la mutualisation. ■

Pétition à signer
sur le site
<http://www.paris.msf.org>

Les aventures « prud'homiques » de Babouse

Dans un numéro précédent, nous vous avions appris le licenciement « pour faute lourde » de Babouse, journaliste, dessinateur, humoriste, cénétiste. Voici des nouvelles.

Lors de la première audience aux prud'hommes, l'employeur (Play Bac Presse) avait reproché à Babouse d'être lui-même l'auteur des e-mails et lettres qui lui ont été envoyés pour protester contre ce licenciement abusif et menacer de boycotter l'ensemble des revues qu'il édite (*L'actu, Mon quotidien, le petit quotidien, Les incollables*) *.

En outre, il lui avait été reproché de collaborer bénévolement au *Monde libertaire, Hara Kiri, Droit et Société, La Riposte, Bulletin CNT 59/62, Calais-réalité-hebdo*, et ce, « sans son autorisation » (on croit rêver... mais non, c'est juste un cauchemar : un journaliste n'aurait le droit de militer dans des organisations syndicales, de s'investir dans des associations, de soutenir des causes auxquelles il adhère... avec ses armes, le dessin et l'humour, puisqu'elles sont les outils de travail dont l'employeur serait le propriétaire exclusif !).

Autre reproche fait à Babouse : il serait « caractériel » (sic !). Il est vrai que, bien que non violent, Babouse n'est pas du genre à tendre l'autre joue quand on lui fuit une beigne et que, par tempérament, il ne se plaint pas à bêler au sein du troupeau !

Pour ces motifs, et en référence à l'article 7 de la convention collective des journalistes (lequel interdit les collaborations rémunérées sans accord préalable de l'employeur) **, Play Bac Presse avait demandé la confirmation de la validité du licenciement, le rejet de la demande de Babouse et sa condamnation à des dommages-intérêts de 5 000 € ainsi qu'aux dépens !

Comme on le voit, en France – « mère patrie des Droits de l'Homme » (parmi lesquels la liberté de conscience et d'expression) – on ne badine pas avec la conception sarkozyenne de la Justice, conception qui, bien entendu, fait le plus grand bonheur des patrons puisque ceux-ci... ont tous les droits et que les salariés n'ont plus qu'un seul droit à valeur d'obligation : celui de se bosser en la fermant ! Conception qui est celle du bagne et des travaux forcés mais qui n'est sans doute que provisoire dans l'attente du rétablissement du servage, voire de l'esclavage ! ■

J.C. (CNT - Lille).

* A ce sujet, signalons que pour tenir la route il aurait fallu que Play Bac prouve ces allégations, c'est à dire que Babouse avait lui-même envoyé les mails litigieux (note du claviste).

** Avec la nuance suivante (note

de Vincent, du syndicat CNT-communication) : Babouse étant employé à temps partiel, cet article de la convention collective ne peut s'appliquer, puisque la loi prévoit que l'horaire de travail normal est le temps plein et que Play Bac ne peut forcer Babouse à travailler à temps partiel. La convention collective ne peut être moins favorable que la loi.

Le compte-rendu du procès (par Babouse lui-même)

Mon prud'homme s'est déroulé à Paris-ville jeudi 14 novembre. Vêtu de mes plus beaux atours, je suis arrivé à l'audience à 13 h avec mon avocat. A l'appel, on s'aperçoit que le baveux des patrons, ben, il est pô là ! Alors, deux dossiers passent devant nous. J'en ramenais pas large d'autant plus qu'ainsi on a pu voir un pauvre gars qui essayait de se défendre seul se faire laminer en deux coups de cuillère à pot ! L'autre avocat



arrive avec son dossier avec 50 minutes de retard ! Bon, c'est à nous : je dois rester debout derrière mon avocat, encore un peu, et je dois baisser la tête et me flageller avec du barbelé mais bon...! Mon avocat fait sa plaidoirie, magnifique, simple et logique. Puis plaidoirie de l'avocat à 5 000 euros (celui du boss bien sûr !) : en fait, il n'a rien dans son dossier, rien de rien et il ne relève même pas les 5 chefs de licenciement sur 6 que nous avons démontrés nuls ! Il ne s'attaque qu'au 6^e donc : le fameux mail d'"insultes" que j'ai envoyé à mon rédac chef ; il y met le ton le bougre, il est doué, du grand art. Et quand il hausse la voix pour me lire : « *Pointer, j'ai pas que ça à foutre* », « *J'aime pas les menaces* » ; « *Rien à péter* » ou encore « *Prend ton boulier agréé MEDEF* ». on sent bien aux mimiques des juges qu'il a fait mouche ! Sûr de lui comme un colon à Jérusalem, il ira jusqu'à clamer « *Nous avons réussi non sans mal à casser cette grève* » ou encore « *Play Bac Presse a résisté brillamment au syndicalisme de M. Monier* ». Mais ça, ça n'émeut pas les juges et mon avocat est sur le cul ! Je vous passe sa démonstration de ma dangerosité potentielle (*incontrôlable, caractériel...*) et tout le laïus sur le boycott, etc... Tout ça a duré une petite heure et, Ô surprise, on nous annonce la décision du tribunal pour le soir même !

Voici donc leur décision : abandon du licenciement « pour faute grave » (requalifié en licenciement « pour faute réelle et sérieuse ») et condamnation de Play Bac Presse à me verser 4 097 euros (indemnités de licenciement, préavis, congés payés et un autre truc) et à me filer mon attestation ASSEDIC jamais reçue.

Bref, d'après mon avocat, ils ont coupé la poire en deux ne se basant pas sur la loi mais sur leur ressenti personnel quant à des propos assez crus. Nous pourrions éventuellement faire appel avec de nouvelles pièces (l'avocat du boss nous a communiqué les dernières pièces de son dossier la veille

au soir du prud'homme). Mon avocat dit qu'il y a des chances et de la matière, mais d'un autre côté c'est aussi un coup de poker. En effet, rien ne dit que nous aurions alors un jugement même à moitié en notre faveur. Et puis en moyenne, ça prendrait 2 ans... et moi je suis assez pressé de tirer un trait là-dsus ! Donc, nous attendons d'avoir la lettre officielle du tribunal relatant sa décision (courant janvier) pour voir si Play Bac fait appel (ce que nous ne croyons pas vu que le jugement est aussi à moitié en sa faveur). Dans le meilleur des cas, j'empêche le flouze, je rembourse la souscription, file ses 10% à mon avocat et me barre placer le reste aux Bahamas !

Apparemment c'est la fin de mes aventures "prud'homesques", le moment de - une nouvelle fois - vous remercier très chaleureusement de votre soutien et de votre amitié ! Le jugement est certes mitigé mais bon, ça fait un moment que j'ai pigé qu'entre justice et jugement, y'a un de ces fossés !!! Pas content, pas mécontent, bof, je quitte les marécages des prud'hommes sur une musique d'Ennio Morricone. Défile le générique, je vécus heureux jusqu'à la fin des temps et gnagnagna quoi !■

Babouse
(Boulogne sur Mer).

Droit du travail : questions et réponses sur internet...

Pas de contrat de travail : CDD ou CDI ?

Une personne qui travaille dans une entreprise depuis 11 jours et qui n'a signé aucun contrat (CDD ou CDI) est-elle en droit de réclamer son embauche au sein de cette même entreprise ou l'employeur est-il obligé de l'embaucher ?

→ La signature d'un contrat de travail n'est obligatoire que pour un CDD. A défaut (c'est à dire s'il n'y a pas eu signature d'un contrat de travail), le salarié est - selon la loi - embauché pour une durée indéterminée (références du code du travail : L 122 - 3 - 1). Bien sûr, il peut être viré (avec un motif sérieux quand même !) pendant ou à la fin de sa période d'essai (1 mois ou plus selon la convention collective de laquelle dépend l'entreprise *). Bref, après la fin de la période d'essai, le salarié peut s'estimer en CDI. Par contre, les patrons ne connaissent pas forcément la loi et parfois même s'en battent les flancs. Donc, le patron peut dire au salarié : « Monsieur, votre CDD est terminé ». Le salarié peut alors lui rappeler la loi (« Vous ne m'avez pas fait signer de contrat de travail, je suis donc automatiquement en CDI »). A ce niveau là, deux solutions : soit le patron s'incline (c'est possible ; si, si !), soit il dit qu'il n'en a rien à foutre (ce qui implique pour le salarié de déposer un recours aux prud'hommes). Si recours aux prud'hommes, ceux-ci confirmeront le caractère à durée indéterminée de l'embauche et le patron sera astreint au paiement de 6 mois de salaire (sauf bien sûr si le patron fait appel... car alors là, c'est une autre histoire... et on en rediscutera le moment venu). Tout ceci est valable pour n'importe quelle entreprise privée, mais cela ne s'applique pas dans la fonction publique. ■

Joao-Manuel (CNT-Lille)

* la référence de la convention collective figure sur la fiche de paye.

ETAM et RTT

Je voudrais savoir si c'est normal : je suis ETAM, je travaille 9 heures 30 par jour et 5 jours par semaine, je n'ai droit qu'à 11 jours de RTT par an. Est-ce que mon patron est en faute ?

→ Si un accord "35 heures" a été signé dans ta boîte, alors tu as droit à un nombre de RTT

prévu par cet accord. Mais nous ne pouvons pas t'en dire plus, car les accords "35 heures" sont différents d'une entreprise à l'autre. Bref, il faudrait consulter une copie de cet accord (l'entreprise a l'obligation de mettre à disposition des salariés un exemplaire de la convention collective applicable ; tu peux également la consulter à l'inspection du travail). Il faudrait voir aussi de quelle convention collective tu dépendas, car les ETAM n'ont pas le même statut en fonction du secteur dans lesquels ils bossent, de la taille de l'entreprise, etc. ■

CNT - Lille.

Travail non rémunéré

J'ai un problème avec un employeur qui refuse de me régler un travail que j'ai effectué. J'effectue des enquêtes pour un organisme qui se trouve à Roubaix. Moi je suis à Nice. C'est un travail intermittent. Dernièrement, j'ai effectué une enquête sur leur demande à Leroy Merlin les 8 et 12 octobre 2002. On est normalement réglé le 15 du mois suivant. Ne voyant rien venir, j'ai téléphoné et on m'a indiqué que mon enquête ne serait pas rémunérée par manque de certaines informations. Or je n'ai pas été prévenue et j'ai eu des frais de déplacement (le magasin est à 30 km de chez moi) et d'achats (comme à chaque fois, qui sont normalement remboursés). J'ai envoyé dans les temps le rapport avec les tickets de caisse et le contrat de travail signé, ce qu'ils ne nient pas puisqu'ils confirment avoir tout reçu. Ce n'est pas une grosse somme, mais j'estime cela très incorrect et très "arnaque". Si tout le monde se laisse faire, ils doivent trouver souvent des pigeons pour faire du travail qu'ils ne payent pas. Alors par principe je voudrais intenter une action, au moins pour leur faire peur. A qui puis-je m'adresser ?

→ A partir du moment où tu as toutes les pièces prouvant que tu as bel et bien travaillé, il faudrait que tu fasses un référendum auprès du conseil des prud'hommes (un « référendum » est une procédure d'urgence). En effet, les prud'hommes – même s'ils ne font qu'appliquer le droit du travail (parfois très mal et avec beaucoup de compassion pour les patrons ; d'ailleurs la moitié d'entre eux sont des représentants du patronat) – sont très vigilants pour les retards ou non-paiements de salaire. Bref, ils ordonnent souvent le paiement avec exécution immédiate. La demande de référendum se fait auprès du conseil prud'homal du lieu de domicile du salarié (donc pour toi, c'est Nice), pas de l'employeur. Ce référendum n'empêche pas simultanément de mettre en route une autre procédure (toujours auprès des prud'hommes), une procédure sur le fond cette fois, avec demande de dommages et intérêts. Tu peux aussi contacter ton employeur en lui disant que tu as pris contact avec un avocat et/ou une organisation syndicale et que tu envisages, avec leur aide, une action auprès des prud'hommes. Parfois, c'est suffisant pour débloquer la situation. ■

Eric (CNT-Lille).

Bulletin de paie

Mon salaire n'est pas versé à date fixe. Est-ce légal ?

→ La paie doit être versée à date régulière. Le bulletin de paie remis dans le même temps. Il n'y a pas de date-butoir. Mais si, par exemple, le salaire est versé la première fois le 15 du mois, par la suite il doit être versé le 15 de chaque mois. Si cette règle n'est pas appliquée et si les variations sont importantes et entraînent un préjudice pour le salarié, il faut contacter ton syndicat ainsi que l'inspection du travail du lieu de ton entreprise et éventuellement aller aux prud'hommes. ■

David (CNT-Lille).

Changement de statut

Un copain, animateur socio-culturel à Calais, s'inquiète d'un possible changement de statut à son boulot. Il est actuellement codirecteur d'une maison de quartier et salarié du CCPD (Comité Communal de Prévention de la Délinquance), une association paramunicipale de type loi de 1901. Il a un CDI. Il serait fortement question à Calais que le personnel du CCPD passe sous la gestion directe de la Mairie de Calais avec un statut de contractuel de la Fonction Publique Territoriale ce qui n'enchante personne. Avez-vous des infos dans le Nord ou ailleurs sur le meilleur type de réponse à apporter à cette situation ? Comment faire pour s'y opposer ? Au nom de quoi ?

→ Les CCPD ont été dissous par Sarkozy. Autrement dit, l'association para-municipale va être sans doute appelée à disparaître, sauf à modifier son objet. A Lille, une association para-municipale a été dissoute il y a quelques années : les intéressé(e)s ont eu le choix entre intégrer la Mairie ou partir avec une prime de licenciement. Celles-ceux qui ont fait le second choix galèrent encore pour du boulot !

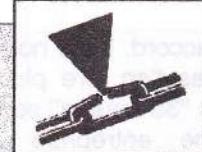
J.C. (CNT-Lille).

→ Ici, on a eu un cas du même genre : les auxiliaires de vie (les personnes chargées de l'aide aux personnes handicapées) ont failli passer du statut « employées du CCAS » à celui de « contractuelles employées par une asso privée » après que la mairie ait privatisé le service (avec accord de la CFDT et de la CGT, soit dit en passant). La CNT du Havre a réussi à leur faire obtenir le statut de fonctionnaire municipal (une titularisation). Donc elles gardent leur salaire et leur ancienneté. ■

Vincent (CNT-Le Havre).

Soutien à Yves Peirat :

le comité de soutien dans le Pas-de-Calais



LUnion locale de la Confédération nationale du Travail (CNT) de Béthune, dont le champ d'influence s'étend à l'ensemble du bassin minier, soutient la cause d'Yves Peirat, un militant antifasciste incarcéré dans les Bouches-du-Rhône.

Entre 1995 et 1999, le groupe Franc-Tireur Partisan (FTP) animé par Yves Peirat a organisé une demi-douzaine d'actions offensives principalement contre des locaux du Front national à Marseille. Arrêté en 1999, Yves Peirat a été condamné en février 2001 à 5 ans d'emprisonnement et plus de 700 000 francs de dommages et intérêts. Depuis, il purge sa peine au centre de détention de Salon-de-Provence.

Or, début octobre 2002, Yves Peirat a été placé en quartier d'isolement pour avoir dénoncé dans un tract les conditions déplorables de détention, le fait que « le détenu reste taillable et corvéable à merci, sans aucun droit » et demandé l'application de la loi sur le droits des malades. Depuis, de lourdes menaces pèsent sur sa libération conditionnelle initialement programmée en janvier prochain.

A l'heure où l'État français a fait libérer Maurice Papon, responsable de la déportation de dizaines de juifs pendant la seconde guerre mondiale, et de l'assassinat de militants anticolonialistes lors de la guerre d'Algérie, la CNT demande la libération immédiate d'Yves Peirat.

A l'origine de la création dans le Pas-de-Calais d'un comité de soutien en sa faveur, la CNT multiplie les campagnes de pétitions sur les marchés du secteur... Des initiatives bien accueillies par la population comme dernièrement à Lens, à Béthune ou encore à Liévin.

Le comité de soutien peut être contacté lors des permanences de la CNT qui se déroulent chaque vendredi de 14 à 19 h à la Maison des syndicats, 558 rue de Lille à Béthune. Tel : 06.78.30.33.39. ■

Comité de soutien à Yves Peirat.

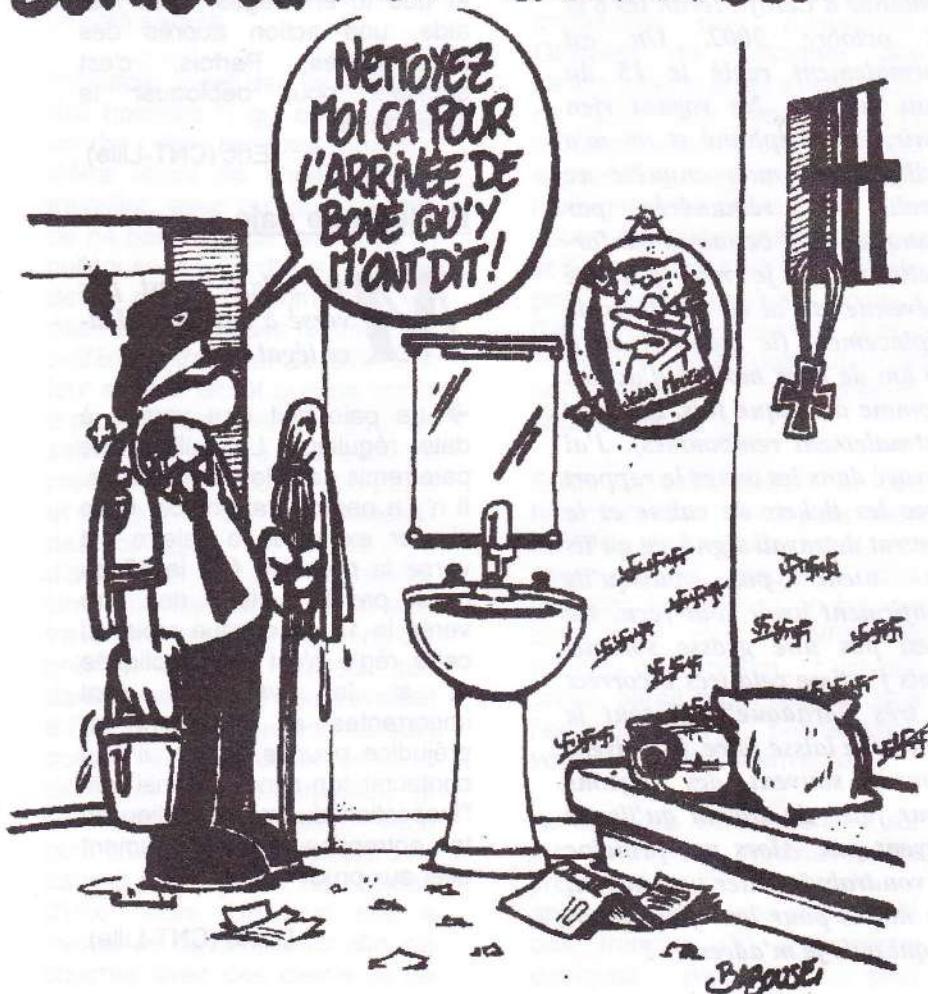
Les premiers signataires :

Daniel Breton (maire PCF de Grenay - 62) ; André Delcourt (maire PCF de Calonne-Ricouart - 62) ; Patrice Dubois (étudiant / syndicat éducation CNT Béthune - 62) ; René Etcheverry (militant libertaire, Annezin - 62) ; René Etcheverry "Junior" (animateur,

Annezin - 62) ; Georges Gastaud (militant communiste et professeur de philosophie, Lens - 62) ; Jean-Marie Honoret (animateur de la lutte des chômeurs de l'hiver 1997) ; Jacques Kmiecik (journaliste, Noeux-les-Mines - 62) ; François Lemaire (maire PCF de Bully-les-Mines - 62) ; Jean-Claude Lemaire (militant révolutionnaire, syndicaliste CNT, Lille - 59) ; Jacques Mellick (maire PS de Béthune - 62) ; Louis Pignon (syndicaliste CNT, Bully-les-Mines - 62) ; Chantal Portaux (Noeux-les-Mines - 62) ; Thierry Tasseez (maire PS de Verquin - 62) ; José Testart (ancien légionnaire, Bully-les-Mines - 62) ; Georgette Tournel (trésorière de l'Alliance rouge et noire, Rebreville-Ranchicourt - 62) ; Michel Vuaillet (retraité du textile et syndicaliste CNT, Sailli-Labourse - 62) ; Jean-Bernard Szymanski (militant associatif, Bully-les-Mines - 62)...

Alliance rouge et noire (Pas-de-Calais) ; Association de Défense des Handicapées (Bully-les-Mines) ; Collectif pour la Célébration des rapatriements des Polonais du Nord de la France (Bassin minier Nord-Pas-de-Calais) ; La Mouette enragée (Boulogne-sur-Mer) ; Mouvement européen contre les exclusions (bureau national) ; Skin Heads anti-racistes populaires (S.H.A.R.P. Béthune) ; Syndicat CNT de la communication de Béthune ; Syndicat CNT des sans-emplois et précaires de Béthune et environs ; Union locale de la Confédération nationale du Travail (CNT Béthune)...

PAPON VICTIME DE LA SURPUVATION CARCÉRINE:



Interview de Michel Onfray



Michel Onfray, professeur de philosophie, écrivain, auteur notamment de « *Politique du rebelle* », a quitté en juin dernier l'Éducation nationale et a créé à Caen une université populaire. Nous avons profité de sa venue à Lille le 14 novembre dernier, lors d'une conférence sur Pierre Bourdieu dans le cadre de « *Cité Philo* », pour poser quelques questions à cet « affranchi » de la philosophie. Nous vous livrons notre échange...

***Ch'brrr : Qu'est-ce qui a motivé votre démission de l'Éducation nationale ?**

Michel Onfray (M.O.) : Une fatigue générale, une envie de ne plus avoir à supporter au quotidien la police de l'Éducation nationale : la direction, les surveillants, les prétextes conseillers d'éducation, l'inspection et autres gardes-chiourmes du système comme il fonctionne. On se moque éperdument de la pratique de la philosophie en classe terminales dans un lycée technique, on se fiche de l'inadéquation de l'exercice de contrôle final (la dissertation ou le commentaire de texte) avec les possibilités des élèves, on n'a rien à faire des notes catastrophiques dans la matière, on se désintéresse du programme, des notions et des auteurs, mais on se polarise sur le remplissage des billets d'absence, des cahiers de présence et autres opérations de police... Ma directrice, accessoirement (à tous les sens du terme) ma collègue de philosophie, ajoutait brimades sur brimades : notes académiques baissées (l'équivalent de huit années en une fois !), appréciations perfides (« *Essaie d'intéresser certains de ses élèves à la Culture* », etc...), assistée dans sa tâche par les domestiques habituels (surveillants, responsables des études, responsables de niveau) sans parler de quelques collègues zélés...

***Ch'brrr : Quel état des lieux faites-vous de l'Éducation nationale aujourd'hui, en tant que fonctionnaire de cette institution, et en tant qu'enseignant de philosophie ?**

M.O. : Le fonctionnaire est protégé par son statut et gère les affaires courantes : il bricole dans l'incurable pour le dire dans les termes de Cioran. Il attend l'avancement, le changement d'échelons avec la même impatience et le même intérêt avide que les vacances ; l'enseignant est infecté par son statut de fonctionnaire : il répète un cours fabriqué de longue date, corrige les copies le plus vite possible, en pestant de ce qu'il doit lire, il mesure l'écart entre son enseignement et ce qu'il découvre dans les dissertations. Les deux – le

fonctionnaire et l'enseignant – patientent en attendant la retraite et assistent à l'émuossage de leur passion : intacte dès l'entrée dans l'Éducation nationale, en lambeaux au bout d'un certain temps. Tout étant pour chacun dans le temps que recouvre ce « certain ».

***Ch'brrr : Dans quelle mesure ce système ne répond-t-il plus à votre « vocation » d'enseignant ?**

M.O. : Je pense et agis en anti-platonicien : je ne crois pas à l'élève idéal, au professeur idéal, aux programmes idéaux et aux méthodes idéales, contrairement à l'administration de l'Éducation nationale. Je crois à la réalité et à la nature incarnée des élèves. Je ne pouvais plus faire le grand écart entre cette fiction pédagogique à laquelle croient – ou prétendent croire... – les enseignants, mais surtout les inspecteurs, et le quotidien, le vécu d'une classe de philo... On fabrique des individus formatés, y compris dans la classe de philosophie, où l'on prétend apprendre à penser, réfléchir, analyser mais où, de fait, on apprend l'obéissance, la soumission, la docilité, l'hypocrisie sociale...

***Ch'brrr : Quel regard portez-vous sur les tentatives de luttes internes concernant la transformation du système éducatif ?**

M.O. : Je ne crois pas à la possibilité pour l'école d'être autre chose que le lieu où se fabriquent des citoyens obéissants et disponibles pour le système et la machine sociale. Toute école agit en moule qui contraint l'incandescence naturelle des élèves. Pour elle, il s'agit d'extraire l'élite appelée à gouverner (les plus plastiques) et de rejeter ce qui subsiste (les plus rétifs). D'où les sections vers lesquelles on dirige les futurs chefs (les bonnes classes des sections classiques) puis les futurs esclaves (les lycées techniques...). Changer l'école ? Je n'y crois pas... En revanche sauver des individualités, des caractères, récupérer des tempéraments, j'y crois – c'est ce qui me faisait tenir...

***Ch'brrr : En octobre dernier vous avez ouvert une « université populaire » à Caen, dans la droite lignée du libertaire Georges Deherme. Comment vous positionnez-vous face à cette tradition ?**

M.O. : Je me sens effectivement anarchiste, au sens de Sébastien Faure, Jean Grave ou Han Ryner. Une tradition française moins « marxiste » que celle d'un Bakounine par exemple. J'aime aussi Proudhon qui malgré des options définitivement indéfendables (antisémitisme, misogynie) propose des idées intéressantes avec le fédéralisme, le mutuellisme, la coopération, la justice. Cette tradition française m'intéresse. Mais je crois qu'un libertaire qui lirait ces auteurs comme les prophètes d'une religion révélée se tromperait... D'autant que l'anarchisme est une dynamique, un état d'esprit – ne pas obéir, ne pas commander, récuser autant l'obéissance que le commandement – qui, après Auschwitz, Hiroshima, le Goulag, les purifications ethniques du XX^e siècle, appelle des redéfinitions. J'ai essayé de proposer la mienne dans « *Politique du rebelle* ». Cette université populaire procède du geste joint à la parole : proposer un savoir démocratique (pour faire pièce aux propositions démagogiques) sans obligation ni sanction. Gratuité intégrale : on ne demande rien à personne, ni niveau, ni diplôme, ni ausweiss de quelque sorte que ce soit, et l'on ne distribue rien, ni sésame social ou autre papier monnayable sur le marché du travail. Le savoir y est dispensé pour le plaisir de l'éducation personnelle et du partage. L'anarchisme ne se professe pas, il se pratique. J'essaie, dans ma vie quotidienne, mais aussi dans ma vie publique, de pratiquer mes idées.

***Ch'brrr : Quelle est la finalité d'une telle entreprise ?**

M.O. : Constituer ce que Bourdieu appelait un « intellectuel collectif ». Réconcilier l'intellectuel et le public qui n'est pas habituellement le sien : la province (la Basse-Normandie où je vis et habite), les non spécialistes, les demandeurs anonymes d'un

contenu à la hauteur de l'université et d'une convivialité proche de celle des cafés philo – sans la reproduction du système assurée par les facultés, ni les examens, et sans la thérapie verbale ou le happening social des réunions de la plupart des cafés philo, ni les improvisations verbeuses...

***Ch'brrr : Quels sont les cours dispensés dans cette université ?**

M.O. : Nous sommes cinq : un atelier de philosophie pour les enfants (de sept à treize ans), et des séminaires de philosophie générale, d'idées féministes, d'idées politiques. Pour ma part, j'assure un séminaire de philosophie hédoniste où nous examinons les conditions d'une histoire non platonicienne de la philosophie (matérialisme, athéisme, hédonisme, utilitarisme, pragmatisme, anarchisme, nietzschéisme, etc...). J'ai également des projets : en l'occurrence ajouter des séminaires qui ont trait à la danse, au cinéma, mais aussi à l'art contemporain et à la psychanalyse, ou à la médiologie. Pour la suite - si suite il y a...

***Ch'brrr : Quel est son public ?**

M.O. : Impossible de faire une sociologie... Des hommes, des femmes, des jeunes, des vieux, des actifs, des retraités, des diplômés du supérieur, des gens intellectuellement modestes... Ce que je sais pour leur avoir parlé ou avoir entendu parler d'eux constitue un inventaire à la Prévert : une retraitée des pompes funèbres, un pilote d'Airbus, une visiteuse médicale, un chirurgien, des enseignants, des femmes au foyer, des bourgeoises qui s'ennuient, des étudiants de l'université voisine (!), d'anciens élèves, des chômeurs, des comptables, du moins pour ceux qui se sont fait connaître...

***Ch'brrr : Quelles sont les motivations des étudiants ?**

M.O. : Je parlerai moins d'étudiants que d'auditeurs... Je ne sais leurs motivations... Un désir de reprendre des études, selon l'expression consacrée, de renouer - ou nouer - avec une discipline mésestimée à l'époque de sa terminale ou qu'on n'a pas rencontrée si on n'a pas fait d'études jusqu'au bac... Je constate que la régularité, l'assiduité, les prises de notes, l'achat et la lecture des livres que je signale en bibliographie montre une détermination à s'engager dans un processus long pour faire un travail durable sur soi et la culture alternative.

***Ch'brrr : Y a-t-il des échanges et quelles formes prennent-ils ?**

M.O. : La première heure est constituée par le cours à proprement parler (cette semaine : les raisons de l'oubli de la pensée cyrénaïque dans l'histoire de la pensée occidentale ; la dernière séance : l'invention de la psychanalyse par Antiphon d'Athènes, la prochaine : le contenu de la philosophie hédoniste d'Aristippe...). La deuxième heure est consacrée à la critique, au commentaire ou à l'éclaircissement de l'exposé à partir des questions du public.

***Ch'brrr : Comment ce projet a été financé ? Avez-vous des partenaires ?**

M.O. : Pour l'instant, nous sommes dans le bénévolat... Les salles sont prêtées par la Ville de Caen – en l'occurrence par le Musée des Beaux Arts – et des subventions ont été demandées à la Ligue de l'enseignement, au Centre Régional des Lettres, à la Direction Régionale de Affaires Culturelles, à la Comédie de Caen. Deux mois après le commencement, nous attendons les chèques...

***Ch'brrr : Ce projet a t-il vocation à s'étendre à d'autres régions ?**

M.O. : Oui, bien sûr. Il appartient à qui s'en empare...

***Ch'brrr : Quels problèmes avez-vous rencontré lors de la construction de cette université ?**

M.O. : Les problèmes habituels dès qu'on crée, agit, s'engage ou travaille : l'inertie des fainéants, la jalouse des impuissants, la méchanceté des envieux, la perfidie des imbéciles, le double langage des officiels, la courtisanerie des arrivistes, la bêtise de la plupart, l'hystérie du plus grand nombre,

l'étrange perversion qui transforme les amis en ennemis, les ennemis en amis d'un jour, etc... Rien que de très normal...

***Ch'brrr : Avez-vous rencontré des résistances ou des oppositions de la part des institutions ?**

M.O. : Oui, bien sûr. Mais la chose n'a jamais été dite ouvertement. La pratique habituelle de ce petit monde sous toutes les latitudes consiste à tenir un langage d'ouverture, de tolérance, de générosité (« Comment pourrait-on ne pas être avec vous, à vos côtés ! ») en même temps qu'on manœuvre pour rendre les choses difficiles, voire impossibles...

***Ch'brrr : Qui gère une telle entreprise ?**

M.O. : Moi tout seul, malheureusement... Avec deux ou trois intimes de ma garde rapprochée...

***Ch'brrr : Comment rémunérez-vous les intervenants ?**

M.O. : Je vous dirai tout ça quand nous aurons reçu les subventions... On tâchera de procéder sur le principe de l'autogestion, de la cogestion... On verra...

***Ch'brrr : Jack Lang soutient votre initiative. Est-il plus ouvert à l'innovation depuis qu'il n'est plus Ministre de l'éducation ?**

M.O. : Je crois que pendant son Ministère, déjà, il était curieux des innovations. Mais ne rêvez pas : un Ministre ne décide de rien, n'a pas d'idée, n'innove pas ; il est le domestique de ses supérieurs - le Ministre du Budget, le Président, le Premier Ministre, eux-mêmes les domestiques des sondages de popularité. ■

Interview réalisée
par Carolle (CNT-Lille).

Contre-point
par Joao-Manuel (CNT-Lille).

M. Onfray avait à priori de quoi me séduire. Voilà un essayiste qui, malgré son goût pour les exhibitions médiatiques, prend des positions farouchement anti-libérales, cite – dès que l'occasion s'y prête – les auteurs anarcho-syndicalistes, libertaires ou situationnistes (des lectures dont je me suis aussi beaucoup nourri). Son initiative de créer une université populaire faisait également écho aux démarches entreprises dans le passé autour des bourses du travail ; expériences qui restent encore aujourd'hui dans nos cultures militantes. Voilà enfin un anti-conformiste parmi le conformisme ambiant qui règne chez les auteurs à succès ! →

LES BRÈVES DE L'ÉDUCATION

Lille : création d'un collectif de surveillants, d'aides-éduc' et d'emplois-jeunes

Des surveillants, aides-éducateurs et emplois-jeunes de Nantes, Toulouse, Rennes, Brest, Lorient, Tours, Bordeaux, Angers, de Corse et d'Ile-de-France se sont réunis en coordination nationale samedi 14 décembre. Ils appellent à élargir une mobilisation déjà forte dans plusieurs régions. En réclamant le retrait du projet « assistants d'éducation », la création de postes de MI-SE à hauteur des besoins, et pour les emplois-jeunes la titularisation de tous ceux qui le souhaitent sans condition de concours ni de nationalité, ils défendent leurs droits dans un souci d'égalité. En s'auto-organisant, ils se donnent de réels moyens de riposter aux menaces gouvernementales. Bien évidemment, la Fédération des travailleurs de l'éducation (FTE) de la CNT est à leurs côtés. À Lille, des AE et des MI-SE (CNT, SNES et non syndiqués) se sont rencontrés le 17 décembre devant le rectorat. Un collectif est en cours de création... ■

Élections paritaires dans l'éducation

Cette année, les instits CNT de la Nièvre avaient décidé de participer aux élections paritaires malgré la campagne de boycott lancée par la fédération nationale des syndicats CNT-éducation (il s'agissait d'une expérience locale). Avec 11,67 % des voix, la CNT de la Nièvre arrive en 3^{ème} position derrière le SE-UNSA et le SNUipp-FSU. Ce résultat montre – si besoin était – que si la CNT ne se présente pas aux élections... ce n'est pas par peur du ridicule ! Ceci dit, en ce qui nous concerne à Lille, même si nous nous réjouissons du score obtenu par les camarades de la Nièvre pour la raison énoncée ci-dessus, nous persistons à penser que les élections paritaires ne

Suite du contre-point de la page 12 :

(...) M. Onfray faisait presque partie de la famille quand la lecture de certains de ses textes comme l'écoute de ses interventions m'ont un peu refroidi dans mon enthousiasme de départ. Je n'ai trouvé dans les propos de celui que les médias nous présentent comme l'héritier de la pensée libertaire et des classiques de la subversion... qu'une morale individualiste bien mollassonne avec quelques références éparses aux philosophies subversives, à la manière du Cohn-Bendit d'aujourd'hui. De plus, sa méconnaissance – voire son mépris de l'action syndicale (la réduisant à des gesticulations sans intérêt débouchant au mieux sur la revendication de papier-toilette dans les chiottes des usines) – m'ont laissé plus que dubitatif. La méchanceté m'étant un sentiment inconnu, je n'irai pas jusqu'à qualifier M. Onfray de « philosophe du confort intellectuel bobo ». ■

sont qu'une mascarade et que nous avons mieux à faire que d'y participer. ■

Carte scolaire 2003

À la rentrée de septembre 2003, dans le 1^{er} degré (écoles maternelles et élémentaires), l'académie de Lille verra sa dotation en postes diminuer. Un afflux massif d'enfants est pourtant attendu dans les écoles maternelles. Rappelons que le département a perdu dans ce secteur un millier de postes en 10 ans et que l'accueil des enfants de 2 ans est fortement menacé. Comme chaque année, la bataille de la « carte scolaire » se soldera-t-elle dans le Nord par une défaite syndicale ? ■

A propos du « collège unique »

Déclaration du ministre et annonce de mesures prochaines, sondage de la FSU venant à point nommé : le « collège unique » est promis à disparaître. En fait chacun le sait bien, il y a depuis longtemps, et de manière accentuée ces dernières années, plusieurs collèges : les collèges pour pauvres, les collèges pour classes moyennes apeurées et pour riches. Avec des programmes faits pour préparer au lycée, dans l'absence de travail d'équipe en dehors d'un bénévolat qui n'arrive pas à surmonter les obstacles structurels (emplois du temps dispersés par exemple), mise à l'écart là aussi structurelle des parents des classes populaires.

Nous refusons les filières, la mise en apprentissage automatique des jeunes qui ne trouvent pas leur place dans le collège actuel et qui la trouveront encore moins dans celui qu'on nous prépare. Ce serait un gigantesque retour en arrière.

Nous ne défendons pas pour autant le statu quo. Nous sommes pour une éducation intégrale pour tous, pour des formes d'apprentissage impliquant les élèves, pour la gestion collective des établissements par ceux qui y travaillent et y étudient. Quant les illusions institutionnelles de la gauche molle sautent devant les coups de butoir de la droite dure, il faut autre chose que des plaintes. Pour nous, c'est le projet d'une école émancipatrice. ■

N'autre école

« N'autre école » est la revue de la fédération CNT des travailleurs de l'éducation. Les numéros sont thématiques. Le premier compte 28 pages, il est daté de l'automne 2002, est intitulé « Pour changer l'école... pédagogie ? syndicalisme ? » et on peut se le procurer (à Paris ou à Lille) au prix de 2,5 €. A noter la participation rédactionnelle de Yoann Debuyss (militant du syndicat CNT-éducation de Lille) et son excellent article de réflexion sur l'IUFM.

Les prochains numéros sortiront à un rythme de trois livraisons par an. Ils auront pour thème : « Faut-il défendre les services publics ? » (février 2003), « L'école pour apprendre à désobéir ? » (mai 2003), « Demain, tous et toutes précaires ? » (automne 2003).

L'abonnement est de 15 € pour six numéros (sur 2 ans donc). Règlement à l'ordre de la CNT. Pour tout contact : CNT-FTE (n'autre école), 33 rue des Vignoles, 75020 Paris. ■



Une clôture ainsi qu'une soixantaine de caméras de vidéo-surveillance sont en train d'être installées sur le domaine universitaire de Lille III. L'université a été construite, au départ, comme un lieu privilégiant l'ouverture sur le monde extérieur. Quel(s) impératif(s) peut(vent) être à l'origine d'un tel virage sécuritaire ?

Il a été démontré à plusieurs reprises que la vidéo-surveillance ne prévient en rien ni les agressions ni les vols et qu'en plus elle n'aide quasiment pas à faire avancer les enquêtes. Dans ce cas, à quoi et à qui peut servir un tel dispositif de surveillance ? Sûrement pas à NOUS protéger !

D'ailleurs, le président de l'Université lui-même invoque d'abord la sécurité des ordinateurs lorsqu'on l'interroge à ce sujet ... Ce dont on peut fortement douter : ce qui est inefficace pour les personnes l'est aussi pour des machines (les grilles au fenêtres, une alarme assourdissante, une porte blindée, le tout relié au commissariat, n'ont pas empêché le braquage d'une salle informatique l'année dernière).

Le coût de ces travaux s'élève à près d'un million d'euros. On dépense de l'argent pour la protection d'un matériel qui nous fait tant défaut (Lille 3 est l'une des universités les plus mal dotée de France) et, en même temps, on baisse le budget de chaque UFR de 10 % : saine logique financière hé, hé, hé... !

En levant la tête, on remarque que des caméras permettent la surveillance des halls, des couloirs principaux, des RU (on commence à ne plus trop comprendre...), de la cafet' (sic), de l'aéroport (resic), le couloir des associations (aïe !) et... différents locaux du personnel (aïaïaïe !!)... Cela laisse augurer bien d'autres utilités (toi qui est

employé ici, étranger, boursier, militant associatif ou même fumeur de joint, vois-tu de quoi on parle ? ...).

L'origine de ces mesures se trouve dans l'idéologie sécuritaire qui gangrène la France en ce début de siècle. Leurs principales conséquences sont la peur de l'autre, la paranoïa, le fantasme d'une violence omniprésente et donc plus d'individualisme : c'est diviser pour mieux régner ! Un exemple : dans les entreprises, la vidéo-surveillance sert de contremaître électronique et permet une « gestion des ressources humaines » très efficaces. Autrement dit, le flicage du personnel est de rigueur !

En fait, ce « sécuritarisme » accompagne harmonieusement la politique de démantèlement des acquis sociaux que mènent le MEDEF et le gouvernement (réformes des retraites, de la Sécu, du RMI, des ASSEDIC...). A l'université, ce démantèlement se traduit entre autre par la casse du statut national des diplômes, la privatisation de nombreux services et l'augmentation prévue des frais d'inscription (cf. réformes 3-5-8 :

viens nous voir pour plus de renseignements).

Nous pensons que le vrai problème est social, celui de la pauvreté, du racisme, du chômage, des dominations et de l'exploitation engendrés par le système économique et politique actuel. A la logique répressive des gestionnaires, nous opposons la lutte pour d'autres rapports sociaux. Nous pensons que le but de l'éducation est de permettre l'émancipation de chacun et non pas de faire intégrer les intérêts des patrons et de l'État ! Nous refusons donc le partenariat établi entre l'Université et la Préfecture, qui n'est rien d'autre que la mise sous tutelle de l'Éducation par la Police (viens nous voir pour plus de renseignement...).

Nous voulons que l'université soit un lieu ouvert sur le monde, ouvert à tous, où l'on privilégie la protection des savoirs et des acquis sociaux à celle des machines ! Comme le disait Reno de Lofo : « *L'avenir appartient à tous ceux qui le prennent !* ». Alors, organisons-nous et résistons !

CNT-éducation,
section universitaire de Lille.





Les attaques contre les services publics, les acquis sociaux et le système de protection sociale s'accélèrent. Les objectifs sont toujours de soumettre la société aux normes capitalistes de la rentabilité et du profit.

Cela peut sembler paradoxal aux adeptes de l'État-providence mais, pour défendre les droits sociaux et les services publics socialement utiles, les salariés ne peuvent compter que sur leurs propres forces ! C'est bien l'État, gauche ou droite au pouvoir, qui privatisé, asphyxie et ouvre au capital privé les services publics. La « décentralisation » annoncée n'est qu'une forme déconcentrée de ce pouvoir d'État destinée à accompagner ses politiques d'austérité, d'exploitation et de flicage de proximité. Rien à voir avec une décentralisation au service de la satisfaction des besoins sociaux... C'est encore l'État qui arbitre en faveur des patrons sur la question de la sécurité sociale et des retraites.

Cotisations sociales ou dépenses publiques ?

Sans entrer dans le débat théorique sur la nature de l'État, il suffit d'observer les faits. L'État démocratique, qui privilégie par ailleurs la police et l'armée, est loin de garantir l'égalité ou la justice sociale. Il satisfait plutôt les intérêts des patrons chaque fois qu'il détourne les salariés de leurs revendications collectives salariales en remplaçant les cotisations sociales payées par les patrons (Sécu : retraites, maladie et Unédic) par des dépenses publiques (CMU, emplois aidés et RMI). Car l'argent public repose surtout sur les taxes et contributions payées par les salariés et très peu par les hauts revenus et les profits des patrons (l'impôt sur les sociétés baisse sans cesse ; de 50% en 1986, il est passé à 33,3% aujourd'hui). La fiscalité

porte surtout sur le Travail et non sur le Capital. Ainsi l'État ne remet pas en cause le partage inégalitaire des richesses : il l'entretient. Les budgets de ces dernières années prouvent que la tendance se renforce, car les cadeaux aux entreprises et aux revenus élevés se multiplient. Il est évident que ces politiques condamnent les services publics et la protection sociale.

Plutôt que d'augmenter les cotisations, donc les salaires, pour financer les pensions, c'est l'allongement de la durée d'activité et l'épargne salariale individuelle qui sont privilégiés. Le gouvernement Raffarin remet en cause les mécanismes des préretraites (FNE, CFA...) et la loi Fabius de février 2001 avait déjà prévu des Plans Partenariaux d'Épargne Salariale Volontaire (PPESV avec le soutien du PCF). Ces mesures vont encore réduire la rémunération sous forme de salaires et réduire d'autant les ressources de la Sécurité Sociale. Car les patrons ne sont pas philanthropes et ne vont pas sacrifier spontanément leurs profits pour céder à la fois de l'épargne retraite et des salaires (un accord CFDT-CFTC-MEDEF prévoit de toute façon le blocage des cotisations sur 10 ans). La part des salaires dans la valeur ajoutée des entreprises est déjà tombée de 67% en 1980 à 58% aujourd'hui.

Emplois-vieux après emplois-jeunes ?

C'est donc une démarche individuelle qui est proposée par l'État aux salariés pour les pousser à se maintenir au travail afin de conserver des retraites suffisantes : une logique de servitude volontaire et d'isolement. Après les emplois-jeunes, les emplois vieux ? Les jeunes retraités sont déjà sollicités dans l'éducation ou la santé pour couvrir les besoins. Un job en fin de carrière mal payé... et c'est la retraite

calculée sur les meilleures années qui baisse. Le patronat triomphe :

- il réduit les cotisations sociales (il ne supporte plus de verser un salaire à des personnes qui ne sont pas exploitées comme les retraités, les malades, les chômeurs, les intermittents du spectacle),
- il divise les salariés ; l'épargne salariale est en effet hors de portée des bas salaires (8% des smicards souscrivent à l'ES actuellement contre 45% avec un salaire mensuel d'au moins 20 000 francs) ; elle favorise l'individualisme et la constitution d'une classe de salariés actionnaires schizophrènes aux dépens de la solidarité de classe (d'autres diront du lien social) et de la revendication collective sur les salaires et leur socialisation,
- il capte l'épargne de ses salariés pour l'investir dans l'économie boursière.

La lutte pour la défense du système de retraite par répartition est décisive. Elle doit permettre à l'ensemble des salariés de prendre conscience de leurs intérêts collectifs autour de la question des salaires et des cotisations sociales et ainsi de résister par l'action revendicative à toutes les autres formes d'exploitation économique ou de soumission aux dogmes de la société individualiste et marchande. La défense des retraites par répartition n'est qu'une étape dans la lutte pour que le travail ne soit plus une marchandise soumise à la loi de l'offre et de la demande. Mais si les travailleurs s'en donnent les moyens, la richesse qu'ils créent sous forme de salaires et de cotisations imposées aux patrons, il n'y aura plus aucun obstacle au maintien des retraites par répartition, à la

reconquête et l'extension des services publics !

Le salaire n'est pas un simple revenu individuel. Il est défini par des conventions collectives et correspond à une récupération partielle de la richesse produite par les salariés. À l'inverse, les versements provenant de l'État (aides sociales sur impôts payés essentiellement par les travailleurs) et l'épargne individuelle (gérée en plus par des assurances privées ou l'entreprise elle-même avec l'actionnariat salarié) ne touchent pas à la répartition des richesses.

Bloquer les salaires (35 heures) et les cotisations (accord MEDEF-CFDT), multiplier les exonérations patronales et financer par l'impôt (taxes et CSG), favoriser l'épargne individuelle... c'est priver le régime par répartition des ressources prises sur les profits patronaux et ainsi le laisser dépérir au profit de l'assurance privée sans l'attaquer de front.

Gestion du mécontentement ou prise de conscience ?

Les syndicats intégrés à la gestion du système capitaliste et étatique se contentent de mobiliser de temps à autre les salariés pour gagner des places aux tables de la cogestion et du paritarisme (pour gérer les fonds de pension aussi) ou préparer les alternances politiques. Ils sont prêts à accepter le travestissement du Travail (les salaires) en Capital (intéressement participation, plan épargne entreprise, épargne salariale) pour participer à la gestion des entreprises et des futurs fonds de pension.

Les appels catégoriels à la grève ou aux manifs du dimanche se multiplient comme s'il fallait canaliser la colère des salariés pour éviter que les prises de conscience et les luttes ne se fédèrent en un mouvement social autonome capable d'imposer ses intérêts propres contre ceux des patrons, de l'État et des partis qui briguent le pouvoir.

Seule une grève unitaire et reconductible en AG agira directement sur le gouvernement et les patrons. Après les grèves du 3 octobre contre la privatisation d'EDF, du 17 octobre dans l'Éducation nationale et du 26 novembre dans la fonction publique, après les mouvements des intermittents du spectacle, de l'ANPE, de France Télécom, d'Air France, à La Poste et dans les hôpitaux... il est temps de faire converger les luttes !

Axes revendicatifs

Augmentation des salaires (à commencer par les plus bas) et des cotisations.

Titularisation sans conditions de tous les précaires.

Retraite pour tous à 55 ans.

Refus des retraites par capitalisation, de l'étatisation de la Sécu et de son financement par l'impôt.

Autogestion des caisses de la Sécu par les assurés sociaux (sans le patronat et l'État).

Reconquête et extension des services publics socialement utiles : école-ascenseur culturel, santé et soins pour tous, transports collectifs gratuits, accès pour tous à la communication et aux nouvelles technologies, etc. ■

Aldo (CNT-Lille).

Intermittents : contre le Medef, passons à l'offensive !

Aujourd'hui, il y a urgence. La logique des politiques menées depuis dix ans de grignotage du régime intermittent porte ses fruits. Aujourd'hui, le Medef nous impose une renégociation de la convention d'assurance chômage et pour les intermittents, c'est la fin des annexes spécifiques 8 et 10 et le passage annoncé dans l'annexe des intérimaires (annexe 4). Un rapport

commandé par le ministère du travail et le ministère de la culture sur l'état des comptes de l'Unedic vient d'être rendu public ; il vient à point nommé – à la veille de l'ouverture des négociations entre les "partenaires sociaux" – renforcer les vues du Medef en annonçant un déficit farameux des caisses spectacle. Ce rapport préconise notamment la dégressivité systématique des allocations chômage, l'augmentation concrète du seuil d'ouverture des droits pour être indemnisé et la baisse des taux d'indemnisation, la suppression des congés de formation, maladie et maternité, une redéfinition des annexes 8 et 10 – jusque là définies selon les secteurs d'activité (spectacle vivant et cinéma, audiovisuel) – selon le statut social et professionnel : artistes et réalisateurs d'un côté, techniciens de l'autre.

La CNT-spectacle dénonce les mesures scélérates préconisées par ce rapport et l'exclusion à terme de la moitié (au bas mot) des professionnels du spectacle du régime intermittent.

La CNT-spectacle appelle les intermittents du spectacle, les chômeurs et tous les précaires à se mobiliser pour refuser la logique libérale de précarisation qui est en œuvre.

Après la très faible participation aux élections prud'homales (32,7%), les « partenaires sociaux » ne représentent plus qu'eux-mêmes, mais ils négocient à notre place depuis quarante ans des statuts et des conditions de vie toujours plus précaires. Cette situation ne peut plus durer, il est temps que les salariés se réapproprient la gestion de l'Unedic.

La CNT-spectacle revendique :

- un revenu décent garanti pour tous,
- une réduction et une meilleure répartition du temps de travail,
- une véritable transparence de la gestion de l'Unedic,
- l'annulation du doublement des cotisations Assedic,
- la taxation des bénéfices des entreprises investis en bourse et leur versement à l'assurance chômage,
- l'extension du régime intermittent amélioré à tous les précaires. ■

L'archéologie professionnelle en danger



En France, les gens qui vivent de l'archéologie se répartissent en gros ainsi : 300 enseignants et chercheurs (CNRS, fac, MNHN, Collège de France...), 300 personnes de statut très variable dans les collectivités territoriales (services municipaux et départementaux d'archéologie, musées locaux, associations d'archéologie para-municipales...), 300 personnes au ministère de la culture (musées, services régionaux d'archéologie, direction du patrimoine...), 1600 personnes à l'INRAP (ex-AFAN), institut qui gère les fouilles archéologiques préventives - c'est-à-dire les fouilles qu'on réalise pour sauver les vestiges menacés par un programme immobilier (immeubles avec trois sous-sols de parkings, autoroutes, rocade, etc.).

Tant par les effectifs que par le budget ou le nombre d'opérations réalisées (90 % des fouilles en France !), l'INRAP est donc le poids lourd de l'archéo, et un des rares espoirs de débouchés professionnels pour les étudiants.

Le financement de l'INRAP et le mouvement actuel

Depuis une loi votée début 2001 et arrachée de haute lutte, les fouilles préventives sont financées par une redevance payée par les promoteurs immobiliers, selon le principe "pollueur-payeur" : c'est toi qui menaces les vestiges avec tes bulldozers, c'est toi qui payes pour les sauver.

Évidemment, cette loi énerve beaucoup le lobby immobilier, pas tant à cause du coût (assez marginal) qu'à cause des retards et délais supplémentaires entraînés par toute fouille archéo. Donc ils

« ... ils (le lobby immobilier) ont le soutien de nombreux élus locaux, dont le rêve de développement économique tient en un seul mot : béton ».

voudraient bien rayer l'INRAP de la carte... et ils ont le soutien de nombreux élus locaux, dont le rêve de développement économique tient en un seul mot : béton.

Le retour de la droite au pouvoir et le projet Raffarin de décentralisation leur ont donné l'occasion de passer à l'acte et de prendre tout le monde de court, en faisant voter fin novembre deux amendements (un au Sénat dans la loi sur l'urbanisme, un à l'Assemblée dans la loi de finances) qui condamnent l'INRAP en sabordant le principe de la redevance, lui coupant ainsi tout financement.

Devant la mobilisation des archéos (deux manifs de 500-800 personnes, c'est beaucoup vu l'effectif de la profession), le ministère a dit qu'il était contre ces deux amendements, et semble maintenant chercher à gagner du temps jusqu'à début 2003 où il compte réviser la loi, mais cette fois-ci "en concertation avec tous les partenaires sociaux".

Le syndicalisme à l'INRAP

Il est largement dominé par la CGT, qui a la majorité absolue aux élections professionnelles sur le plan national, et fait jusqu'à 90% des voix dans certaines régions. En clair, ils ont suffisamment de poids pour faire en sorte que tous les mouvements revendicatifs d'archéos se déroulent où, quand et comment ils l'ont décidé entre bureaucrates. Une AG selon la CGT, c'est une sorte de cours magistral où les permanents se succèdent au micro, tandis que (comme dans tout cours magistral qui se respecte) la majorité des gens présents bavardent entre eux ou regardent ailleurs, sursautant juste à la fin, le temps de voter "oui" sans avoir vraiment entendu la question. Aux dernières élections toutefois, SUD Culture a fait un bon score (plus de 10% au national, des pointes à plus de 20% dans le sud-ouest), malgré leur nouveauté - ils se présentaient pour la première fois - et une existence à peu près nulle sur le terrain. Ils ont clairement piqué leurs voix à l'électorat cégétiste, dont une partie commence apparemment à en avoir un peu marre d'être considéré comme chair à manif. A noter que les militants de SUD (une vingtaine, présents surtout à Rennes) se définissent

dans leurs tracts comme « des syndicalistes anti-capitalistes et autogestionnaires » (tout comme nous, quoi !).

La CNT là dedans

Des contacts commençaient à être pris depuis quelques temps, mais la manif de décembre à Paris a permis à plusieurs militants et sympathisants CNT de se rencontrer et de jeter vraiment les bases d'un travail en commun. Malgré quelques différences de sensibilité, les relations sont très bonnes, marquées par la volonté de secouer le carcan cégétiste en apportant des pratiques syndicales différentes et en travaillant sur des thèmes que la CGT ne peut et ne veut pas évoquer (la précarité et l'utilisation massive des CDD à l'INRAP, l'organisation pyramidale de l'INRAP, le fait que les archéos de l'INRAP sont dépossédés des tenants et aboutissants des fouilles qu'ils effectuent...). ■

J.Marc

Bibliothèque virtuelle

Communiqué : il y a déjà plusieurs mois, le groupe belgo-lillois « Fratanar » a pris l'initiative de mettre en ligne une bibliothèque virtuelle sur le site <http://fraternitelibertaire.free.fr>. Elle comprend à ce jour, un millier de textes, du simple article au (très gros) bouquin, aux formats doc, rtf et pdf. Principalement anarchiste, anarcho-syndicaliste et syndicaliste révolutionnaire, elle aborde également la littérature, la poésie, l'histoire, la philosophie, la sociologie, la psychologie... La plupart des textes sont en français mais il existe un fonds important en anglais [très militant(e)s, les anars anglo-saxons et anglophones ont compris l'importance « révolutionnaire » du livre ; ils-elles traduisent donc de nombreux ouvrages, au point que certains, pourtant écrits en français, en espagnol... ne sont désormais plus disponibles qu'en anglais !]. Elle offre également sept galeries d'images et une de gifs animés. Bien qu'encore (hélas) confidentielle, elle voit sa fréquentation s'internationaliser : France et Belgique, bien sûr, mais également Italie, Suisse, États-unis, Canada, Mexique, Algérie, Tunisie, Maroc, Egypte, Afrique du Sud, Iran, Chine, Russie, Japon, Haïti... Vous êtes chaleureusement invité(e)s à... la piller et à la faire connaître ! Vous pouvez signaler toute disponibilité de texte en écrivant à l'adresse suivante : fraternite.libertaire@wanadoo.fr ■



Petite anecdote édifiante sur les pratiques commerciales d'une filiale de la World Company

En 2000, j'ai souscrit un forfait AOL. Vers la fin de cette année, j'ai engagé un traitement très lourd qui a entraîné de multiples effets secondaires aussi handicapant les uns que les autres. Me retrouvant dans l'incapacité physique de rester devant mon ordi au-delà de quelques minutes, j'ai écrit à AOL pour demander la suspension de mon abonnement jusqu'à mon rétablissement. En réponse, j'ai eu un courrier, type circulaire et non signé, me disant qu'il n'était pas possible de donner suite à ma demande de... résiliation. J'ai réécrit : même réponse. J'ai donc essayé de contacter le service commercial par téléphone. A chaque tentative, en suivant l'orientation du disque d'accueil vers le sous-service des résiliations, je me retrouvais vers une sonnerie d'attente qui, n'aboutissant jamais, avait le fâcheux inconvénient de faire tourner le compteur du téléphone au tarif fort.

De guerre lasse, j'ai pris le chemin d'une... souscription d'abonnement. Je suis alors tombé sur un "commercial" qui, d'emblée, a refusé de prendre en compte ma demande au motif qu'il ne s'occupait que des souscriptions. Toutefois, sur mon insistance, il a accepté de m'écouter et, finalement, m'a invité à reformuler ma demande en l'accompagnant d'un certificat médical.

J'ai donc reformulé ma demande en y joignant un certificat médical. Et j'ai obtenu une réponse... Toujours la même (circulaire non signée) : "impossible de résilier le contrat" !

J'ai donc laissé tomber et j'ai continué à payer le forfait mensuel jusqu'en mars 2002 sans aucune connexion internet depuis juin 2001 !

En février 2002, le proprio du logement que je louais m'a donné congé au 30 avril. J'ai été alors confronté à un sérieux problème : l'impossibilité de trouver une nouvelle location au motif que personne - proprio individuel ou agence immobilière - ne voulait louer à un mec dont le contrat de travail arrivait à expiration le 14 août de l'année.

J'ai alerté mon employeur sur la situation difficile qui était la mienne. Visiblement, "mon" problème n'était pas le "sien" et me suis fait dire que je n'avais qu'à me loger en hôtel ! Il m'a alors été précisé que si, faute de relations familiales ou personnelles à Lille, j'allais sollicité un hébergement ailleurs et que, en conséquence, je quittais mon poste, ce "départ" serait assimilé à une "démission" (!?) privative de tout droit au chômage.

J'ai donc aussitôt alerté plusieurs "fournisseurs" de cette situation en sollicitant une suspension, voire une résiliation de contrats au 30 avril 2002. Canal Plus, France Télécom, Assurance... ont accepté de donner une suite à ma demande sans autre justification que ma déclaration. AOL m'a répondu en m'envoyant sa traditionnelle lettre type non signée : "impossible de résilier le contrat", à croire que le service commercial de cette boîte n'a qu'un seul modèle de lettre !

Je suis revenu à la charge d'AOL en envoyant une lettre recommandée avec avis de réception à laquelle j'ai joint les copies du congé du proprio et de mon contrat de travail. Miracle, j'ai reçu une lettre "personnalisée" (mais toujours non signée d'AOL) me demandant, pour pouvoir examiner ma demande, de justifier a priori de ma situation de chômage non indemnisé et

de mon absence de domicile fixe au 1^{er} mai 2002 ! Par la même voie, j'ai, bien entendu, répondu qu'une telle justification ne pouvait pas se faire a priori mais a posteriori mais qu'il me semblait "honnête" d'anticiper une situation qui m'amènerait à ne plus être dans la capacité d'"honorier" le contrat en question. Cette fois-ci, pas ou plus de miracle : la même lettre type non signée m'a été envoyée pour me dire qu'il n'était pas possible de... résilier mon contrat !

Renouvelant ma demande et sa justification, j'ai donc signifié à AOL, par recommandé AR, que, faute de logement et... de téléphone fixe, j'étais dans l'obligation de résilier mon contrat au 30 avril 2002. Naturellement, j'ai reçu la sempiternelle même réponse.

Le 30 avril, j'ai dû quitter mon logement et me faire héberger par un ami et camarade en Belgique en prenant pour ce faire un congé (outre mes droits de l'année en cours j'avais un paquet de jours à récupérer et puis, comme on le sait, Mai est truffé de jours fériés !).

Sur ces entre faits, un véritable coup de bol m'a permis de retrouver un logement à Lille à compter du 1^{er} juin ; je m'y suis donc installé pour pouvoir continuer de travailler jusqu'au 14 août et, principalement et non "accessoirement", continuer d'être payé afin d'avoir de quoi me payer ma "croûte quotidienne" ! Dans ce contexte, j'ai, sans problème, obtenu la transformation la suspension de tous les contrats "inutiles" en résiliation pure et simple. Quant à AOL j'ai d'autant plus laissé courir que je n'en avais plus de nouvelle alors que j'avais fait le nécessaire pour réacheminer mon courrier, d'abord en Belgique, puis à ma nouvelle

adresse.

A ma grande surprise, pour ne pas dire stupeur, je viens d'apprendre, par téléphone (!!!), qu'AOL a mandaté une officine de recouvrement de créances pour 1) encaisser les forfaits mensuels dûs depuis le 1^{er} mai, majorés de "pénalités de retard" et de "frais administratifs", compte non tenu des frais de ladite agence (autrement dit de sa "rémunération") et 2) remettre en place le prélèvement automatique !

Ainsi, AOL me considère non comme un client auquel on assure une prestation de service en contrepartie d'un prix acquitté – ledit service n'étant plus assuré depuis juin 2001 pour diverses raisons qui, juridiquement, relèvent sinon du cas de force majeur, du moins du cas fortuit ne résultant pas d'une volonté délibérée de ma part mais, bien au contraire, de faits conjoncturels externes sur lesquels j'étais dans l'incapacité, toujours au sens juridique du terme, d'avoir quelque "prise" que ce soit [le congé du propriétaire, un CDD, une impossibilité de trouver un nouveau logement...] – mais comme un mouton que, faute de pouvoir tondre quasiment à vie, on envoie à l'équarrissage (inutile de s'étendre sur les pratiques des officines de recouvrement qui, intervenant en dehors de tout "mandat" judiciaire, prennent souvent des formes "musclées" à l'image des "encaiseurs" maffieux) !

A l'évidence, je ne suis pas... un mouton mais... un homme libre qui entend bien rester debout contre toutes formes de contraintes qu'on veut lui imposer pour le réduire à l'état de... mouton ! Je me refuse donc à être tondu et, a fortiori, équarri même si, par ailleurs, et justement parce que je suis un homme libre assumant toujours ses engagements librement consentis, j'ai toujours à cœur de m'acquitter de mes "obligations" juridiques, notamment dans leur dimension financière.

Aussi, et sans pour autant me prendre pour un Don Quichotte

s'en allant combattre un moulin qui aurait pour nom AOL, j'entends bien... résister aux "pressions" (susceptibles de prendre une forme... physique) de cette filiale de la World Company et ce, jusqu'à ce que, le terme de mon contrat de travail arrivé, je me retrouve dans la nécessité de "prendre le maquis", c'est-à-dire de couper les ponts avec une société dans laquelle je n'aurai plus de place, faute de... "statut".

Je tenais à vous faire part de cette "anecdote" pour vous éviter de mettre, vous aussi, les doigts dans l'engrenage "aolistique", sachant que la reconduction des contrats de cet étouffoir est... automatique et que, parce qu'on n'y sait(ou ne veut) ni lire, ni entendre et comprendre, il ne doit pas être évident – et c'est un euphémisme ! – d'éviter une telle reconduction automatique.

A titre complémentaire, je vous signale que, au lendemain du 11 septembre 2001 – dont on sait que, comme chaque année, il ne fut que le lendemain du 10 et la veille du 12 du même mois –, plusieurs médias et ONG états-uniens – et pas forcément "anticapitalistes" – ont dénoncé la collaboration zélée d'AOL avec le FBI et la CIA : remise de messages "suspects" et des états de connexions "suspectes" de ses abonné(e)s... all over the world !

J.C. (CNT-Lille).

Fête du « Combat Syndicaliste »

Journal confédéral de la CNT *

* Trois exemplaires gratuits sur simple demande

Samedi 1^{er} et dimanche 2 février

à la « Parole Errante »,
9 rue François Débergue,
93100 Montreuil
(M° Croix de Chavaux, ligne 9)

Participation aux frais:
7 € la journée ou 10 € pour le week-end

Samedi 1^{er} février :

10 h 30 : ouverture des portes.

11 h : projection: «Les dockers de Liverpool» de Ken Loach.

12 h : projection: «Don't clean up the blood», film sur le contresommet de Gênes.

13 h : buffet et musique, avec Riton la Manivelle.

14 h : projection du film «Danger-Travail» suivie d'un débat avec intervenants extérieurs

16 h : débat « Quel syndicalisme aujourd'hui contre la précarité ? ».

17 h 30 : débat « La criminalisation du mouvement social ».

19 h : débat « Journalistes précaires ; presse sommaire » avec des journalistes de France Soir et de l'Humanité.

20 h 30 : soirée musicale avec Brixton Cats, Ya Basta (ska) et Brigada Flores Magon (punk-rock).

Dimanche 2 février :

10 h 30 : ouverture des portes.

11 h : projection de «Martin Nadaud», un film de Pierre Saunier et de «Gabriel, Sylvain, Amédée et autres migrants de la Creuse», film de Catherine Varoqui et Jacques Malnou. Projection suivie d'un débat avec le SUB : « Quelle évolution du bâtiment et du syndicalisme dans le bâtiment depuis Martin Nadaud ? »

13 h : buffet et chorale La Canaille.

13 h 30 : débat « Impérialismes et Résistances », avec le secrétariat international de la CNT.

15 h : représentation théâtrale avec la Compagnie Jolie Möme. La Crosse en l'air, de Jacques Prévert.

16 h 30 : intervention publique de la CNT.

17 h : chansons libertaires, avec Serge Utge-Royo.

18 h : Fred Alpi (rock).

Nombreuses tables de presse. Expositions sur la Commune de Paris, sur Le Combat Syndicaliste, etc.





« Vous couchez avec nous, vous votez contre nous ! »

C'est sans doute le slogan qui révèle le mieux l'hypocrisie du gouvernement Sarkozy... euh Raffarin, lors de la manifestation des prostituées qui s'est tenue à Paris devant le Sénat mardi 5 novembre.

Le premier constat en approchant du rassemblement, c'est qu'il y avait autant de prostituées que de journalistes et de curieux. En six ans de militantisme, je n'ai jamais vu autant de caméras, d'appareils photos, de micros, de blocs-notes. Des médias français ou étrangers, des soutiens (Act Up, CNT, Verts, LCR, diverses associations) mais aussi des curieux (des hommes, des femmes, des couples, des jeunes, des vieux, des bourgeois, des paumés, des touristes, des lycéens, ils sont tous venus « voir les putes » et mater !).

Entre 200 et 300 personnes prostituées ont eu le courage de crier (devant des CRS dodelinant et gloussant comme des collégiens) leur colère face au projet de loi du Fou de la matraque, sans mauvais jeu de mot, qui criminalise les prostituées d'en bas. Dans sa logique d'exclusion, le ministre de l'intérieur entend ainsi "nettoyer" les rues de tout ce que les bonnes gens ne sauraient voir, mais ne parle en aucun cas de lutter contre le proxénétisme, ni de traquer les prostituées d'en haut (celles qui pratiquent via internet, certains bars et boîtes de nuit, celles qui sont dans le carnet d'adresse des chefs d'entreprise et des politiciens en toute discrétion ne sont pas visées...). Si ce projet de loi devait être adopté, cela signifierait des conditions de travail encore plus contraignantes pour les personnes prostituées : moins visibles, elles s'exposent

davantage à l'exclusion, à la clandestinité, à la violence et aux réseaux mafieux.

Or de nombreuses prostituées, jusqu'ici indépendantes de tout maquereau (hormis l'État), craignent de ne plus pouvoir exercer leur profession. Et s'il faut bien évidemment combattre le proxénétisme, accompagner les prostituées qui souhaitent abandonner ce travail et leur proposer des alternatives, on ne saurait accepter l'idée selon laquelle une prostituée ne peut en aucun cas vouloir l'exercer.

Trop des personnes, d'associations, ont une vision unilatérale de la prostitution, et ne peuvent avoir d'autre représentation de la personne prostituée que celle d'une misérable victime à plaindre ou à reconvertis de gré ou de force. Certes, pour beaucoup, la prostitution n'est pas un choix, elle est le produit de la misère économique et sociale et d'une société sexiste.

Toutefois, il est des femmes (et des hommes !) qui décident de vendre des services sexuels, d'être libres de choisir quand travailler, avec qui, à quel prix, de ne pas avoir de patron ou de collègues emmerdeurs, ne pas devoir rendre de compte. Il est des hommes et des femmes qui préfèrent travailler quand bon leur semble plutôt que de trimer 8 ou 10 heures par jour pour un salaire de misère, de subir la pression, les brimades des petits et des grands chefs, les cancans des collègues de bureau et d'avoir des comptes à rendre. Une prostituée âgée de 60 ans, travaillant dans un camping-car près de Marseille explique que dans sa jeunesse, elle travaillait à l'usine ; régulièrement elle était contrainte de coucher avec le directeur, le sous-directeur, le contre-maître ou autre, sans quoi chaque minute de retard lui causait une perte de salaire d'une heure. Un jour, elle a décidé de travailler pour elle, de coucher avec des clients et de

garder l'argent qu'elle gagnait ainsi pour elle (1). Le corps n'est pas une marchandise, répliquerait-on... Oui, mais l'âme alors ? Quand on subit le harcèlement, l'humiliation, quand on n'aime pas son travail, quand on va bosser la mort dans l'âme en échange d'un salaire, c'est mieux peut-être ?

N'en déplaise à certains êtres bien-pensants ou certaines féministes, les prostituées présentes à la manifestation se considèrent comme des professionnelles, et le revendiquent haut et fort : « Prostituée, c'est un métier, nous voulons l'exercer », pouvait-on lire sur une banderole. Leur réaction au projet de loi sur la "sécurité intérieure" est la même que celle de n'importe quel employé dont les conditions de travail ou l'emploi sont menacés.

Le projet de loi Sarkozy aura pour conséquence de rendre les prostituées plus vulnérables. Obligées de s'éloigner des centre urbains et de s'isoler pour ne pas être accusées de racolage passif, elles seront plus exposées aux agressions et à la main-mise des proxénètes. Elles seront également marginalisées, et il sera alors bien plus difficile pour les travailleurs sociaux d'accomplir leur mission d'aide et de prévention (distribution de préservatifs, information, soutien, etc...).

Enfin, si ces femmes et ces hommes, qui sont pour bon nombre d'entre eux aussi des parents, ne peuvent plus travailler, le seul horizon qui leur est offert c'est l'ANPE, la DDASS ou la prison... c'est pas grave, paraît qu'on recrute dans l'administration pénitentiaire, voilà une super reconversion !

Au-delà des conséquences sur les personnes prostituées, le projet de loi liberticide – approuvé, rappelons-le par 70% des français (2) – implique quelques précautions pour

Madame-tout-le-monde. Car le seul fait d'être vêtue d'une tenue jugée "provocatrice" ou d'attendre le bus le soir pourrait la conduire en prison pour 6 mois, et lui valoir 3 750 euros d'amende ! Aussi sera-t-il plus prudent à l'avenir de ne pas forcer sur le maquillage et les décolletés, de se renseigner sur la longueur réglementaire d'une robe ou d'une jupe lorsqu'on sort de chez soi, et de fuir le regard des automobilistes lorsqu'on attend le bus... ■

Virginie Derensy
(CNT - Lille).

(1) "Tam-tam", France inter, le 14/11/02.

(2) Si une majorité des français est hostile à l'incarcération des prostituées pour racolage passif, 70 % approuvent néanmoins l'ensemble du projet de lois Sarkozy, sur fond de tout répressif et de tolérance zéro.

Sangatte : « L'exil... à la périphérie, le monde... »

À près la publication du recueil de photos de Jacqueline Salmon, « Le hangar », des artistes ont eu l'idée d'organiser une exposition sur le thème de l'exil à la médiathèque de Calais. L'expo est le fruit d'un travail brassant de multiples ateliers de pratiques artistiques, à l'initiative d'animatrices du centre culturel Gérard-Philippe de Calais. L'idée était de proposer aux adhérents du centre (lycéens, demandeurs d'emploi, salariés, retraités) un travail avec des photographes (Marie-Noëlle Boutin et Jacqueline Salmon), un écrivain (Ian Monk), une vidéaste (Flora Galuchot) et une cinéaste (Sandrine Dryvers).

Ankara-Kaboul-Bagdad-Londres

Quatre photos de la mer, éloignée géographiquement...

Identique sur le papier. D'autres photos montrent des réfugiés dans les dunes, des camions, des barbelés, des bunkers, des cimetières – allemands, juifs, sénégalais, chinois ou anglais – des rails, et la mer, toujours.

« Il me dit qu'il est afghan mais il prononce toujours le mot "tunc". Je dessine une carte pour lui montrer où se trouve Dunkerque. On marche en silence et il me montre la carte de Sangatte. France good. England very good. Il me montre le camp au loin. C'est là où il dort. Il me répète son nom, Salim Sör, au cas où je reviens. Me voyant écrire sur le calepin, je crois qu'il se méfie. On se quitte » (Hachimiya Ahamada). ■

Lors des ateliers d'écriture, les participants ont rédigé un journal de bord, écrit des poèmes, puis se sont postés à différents lieux du site : sur la plage, devant la mairie, dans un bistrot, dans le village, à la station d'épuration des eaux usées. Ils ont noté, pendant une heure, ce qu'ils ont vu et entendu à cet endroit : les riverains, la circulation, les réfugiés, les touristes, les commerçants. Ainsi, on peut noter la fantastique hypocrisie des tenanciers d'un bistrot de Sangatte, qui pestent contre l'existence du camp et les « hordes de réfugiés » qui déambulent à travers le village. Dans leur bistrot, les réfugiés n'ont pas le droit de s'asseoir pour consommer. Mais leur argent est autorisé à remplir son tiroir-caisse. Les commerçants ont planqué un réfrigérateur plein de canettes de bière, destinées aux réfugiés. Ceux-ci peuvent entrer, acheter les canettes, des cigarettes, des jeux de grattage, MAIS ils sont priés de consommer dehors...

« Je sens que notre pays est détruit ; il y a quelque chose de détruit ; mon pays souffre et le peuple souffre plus encore ».

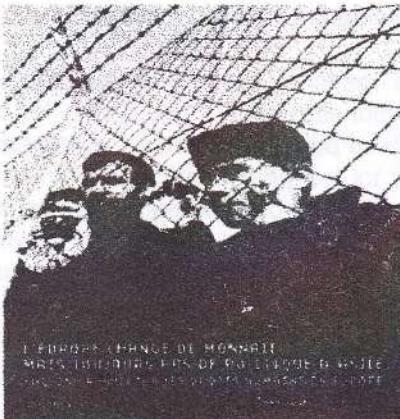
La vidéo offre des témoignages, comme celui de cet homme, irakien. Comme beaucoup, il hésite à parler, mesure les conséquences de chaque parole, parce qu'il a peur que

l'enregistrement ne parvienne aux autorités irakiennes. « Vous comprenez, j'ai ma mère, mes frères et mes sœurs là-bas ».

Un autre jour, des CRS postés à la périphérie du camp interpellent les participants de l'atelier-vidéo. Ils interrogent l'animatrice du centre culturel, relèvent son nom, sa date de naissance, le numéro d'immatriculation de sa voiture et repartent en patrouille. D'autres réfugiés acceptent de parler, ou de poser, et la phrase qui retentit comme un refrain : « SI VOUS VOULEZ FERMER CE CAMP, LAISSEZ-NOUS ALLER EN ANGLETERRE. C'EST L'ANGLETERRE OU LA MORT ». ■

Virginie Derensy
(CNT-Lille).

L'exposition « L'Exil » est présentée à la médiathèque de Calais du 14 décembre 2002 au 31 janvier 2003.



Communiqué

Travailleurs du bâtiment, des travaux publics, du bois, de l'ameublement et des matériaux de construction...

Travailleurs de la terre, de l'environnement, des espaces verts...

Si vous souhaitez contribuer au développement de la CNT dans l'un de ces secteurs, n'hésitez pas à contacter l'union locale de la métropole lilloise.



Alors que le gouvernement Chirac/Raffarin a clairement montré son choix de favoriser patrons et classes supérieures (baisse des cotisations patronales et de l'impôt, attaques sur le temps et les conditions de travail, permis aux patrons de licencier plus facilement, offensive contre la sécurité et contre les retraites)... Alors que la casse des services publics continue avec les suppressions massives de postes dans l'éducation, avec la privatisation à venir d'EDF/GDF, de la Poste ou de la SNCF, une politique menée conjointement avec la gauche depuis 20 ans sous les auspices de l'Union européenne... Alors que la précarité ne cesse de s'accroître... Alors que l'État accompagne et favorise cette dérégulation sociale généralisée qui ne crée que de la misère...

L'État revient aux vieilles méthodes : "surveiller et punir" les classes dangereuses. Cette gestion sécuritaire de la misère se traduit par une répression toujours plus féroce des mouvements sociaux et des hausses formidables des budgets sécuritaires (10 milliards d'euros pour l'intérieur et autant pour la défense).

La gauche plurielle avait pris une très lourde responsabilité en rejoignant le consensus de la classe politique contre un sentiment d'insécurité créé de toutes pièces par des entreprises qui font leur profit de la peur du bandit et par des médias avides de sensationnel. Nous lui devons les Contrats Locaux de Sécurité (CLS), vendus à prix d'or aux collectivités locales pour favoriser une délégation généralisée des services sociaux. Nous lui devons une Loi sur la Sécurité quotidienne (LSQ) qu'elle-même reconnaissait contraire aux "valeurs de la République" et qu'elle avait fait voter à titre provisoire. Une loi qui, sous prétexte de lutte contre le terrorisme, autorise l'intrusion de la police dans les halls d'immeubles (par des Brigades Anti-Criminalité utilisées pour terroriser les quartiers pauvres) et punit de prison les fraudeurs récidivistes dans les transports en commun. Cette gestion sécuritaire de la misère s'est renforcée avec la loi Perben et maintenant le projet de Loi sur la Sécurité Intérieure (LSI) de N. Sarkozy par la désignation de nouvelles cibles expiatoires (prostitué-e-s, gens du voyage, roms, jeunes des banlieues, mendiant-e-s, raveur-e-s, squatteur-e-s, sans papier-e-s), leur criminalisation par la création de nouveaux délits assortis de peines de prison et de lourdes amendes. La loi Sarkozy permettra également une mise en fiche généralisée de la population : le Syndicat de la Magistrature prévoit qu'à terme, 15 millions de personnes se retrouveraient dans les ordinateurs centraux de la police. Un simple soupçon policier pourra vous amener à être fiché, y compris votre empreinte génétique.

Vous êtes coupables. Coupables de pauvreté. Coupables d'exclusion. Coupables de faiblesse face à la force publique. Coupables de résistance face à la nouvelle Inquisition.

Nous ne sommes pas dupes. Cette répression n'a qu'un seul but : briser les solidarités et les résistances des victimes de la casse sociale généralisée (casse des droits à l'éducation, au logement, à la circulation et l'installation, à la protection sociale, à la résistance syndicale...). Et au final, empêcher toute remise en cause de l'ordre social.

Nous refusons la mise en place de cet État policier ! Nous refusons d'entrer dans l'ère du soupçon ! Partout nous devons enrayer la mise en place de cette machine à broyer les libertés individuelles et dénoncer ceux qui s'en rendent complices. ■

Premiers signataires :
Action Citoyenne en Algérie , APU Moulins, Chiche, CNT, CDDSP, CSP 59, FA , JCR 59/62, Les Alternatifs, LCR, Melt , MRAP Lille, Ras l'Front , Sud éducation...

- **Dissolution de la brigade anti-criminalité : trop de violence, trop de "bavures". Ça suffit !**
- **Abrogation de la LSQ : elle criminalise les plus pauvres et les jeunes (peine de prison pour les fraudes répétées dans les transports, pénalisation des rassemblements dans les halls d'immeubles, des rave parties) ; elle viole la vie privée de chacune et chacun (informatique, fouille, perquisition)...**
- **Abrogation de la double peine.**
- **Abrogation des arrêtés anti-mendicité et des CLS.**
- **Abrogation de la loi Perben qui abaisse la majorité pénale, recrée les centres fermés et crée de pseudo juges de proximité.**
- **Régularisation de tous les sans papiers.**
- **Libération et relaxe des victimes de la répression du mouvement social, des syndicalistes et sans papiers incarcérés.**
- **Retrait des projets liberticides de Sarkozy (LSI).**

Lettre ouverte d'un militant anti-nucléaire



Dominique Desurmont, membre de « Nord-Nature » et de « Vallée de la Lys-Nature », nous a fait parvenir cette lettre ouverte. La CNT ayant participé aux manifestations anti-nucléaires évoquées dans cette lettre, nous la publions à titre d'info et de contribution au débat...

Le réseau « Sortir du nucléaire » tombera-t-il dans le Nord aux mains des Verts ? On peut le redouter si on voit comment s'est déroulée l'organisation du bus pour la manifestation à Strasbourg du 20 octobre 2002.

L'idée de ce bus était venue milieu septembre au sein de la réunion du groupe Greenpeace de Lille. Il s'est vite révélé que la direction Greenpeace de Paris refusait d'avancer l'argent de la réservation. En tant qu'association écologiste indépendante, « Vallée de la Lys Nature » se proposait de faire l'avance de trésorerie. Greenpeace-Lille a refusé notre offre et a préféré s'adresser aux

Verts. Suite à mon insistance, Greenpeace-Lille a retenu la formule de faire deux chèques : un chèque émis par les Verts de Lille pour une vingtaine de personnes, un chèque émis par un membre de Greenpeace pour le reste de l'assistance.

Cependant durant le trajet aller-retour jusqu'à Strasbourg, c'est Dominique Plancke des Verts et non un membre de Greenpeace qui a assuré toute l'animation. A la dernière réunion de Greenpeace-Lille où j'ai voulu évoquer le problème, le coordinateur du groupe et l'animateur de la campagne nucléaire m'ont répondu qu'ils avaient pris contact avec les autres mouvements anti-nucléaires de la région pour créer une antenne locale du réseau « Sortir du Nucléaire » et que ceux-ci n'avaient pas répondu.

J'ai voulu vérifier ces dires... Jacqueline Istan, présidente de Nord Nature, pourtant 3^e personne organisatrice de la manifestation d'automne 2001, n'a reçu aucun courrier ni aucun coup de téléphone en ce sens. Seul un e-mail aurait pu passer inaperçu. Ni Henri Bailleul, ni Rossano Pulpito, conseiller régional et président du MEI, n'ont souvenir de la moindre démarche dans ce sens. Enfin, les mouvements libertaires présents à la manifestation de 2001, la CNT et l'OCL, n'ont pas été contactés non plus. Bref, Greenpeace-Lille et les Verts sont en train de concocter tout seuls une version réduite du réseau « Sortir du Nucléaire » et quand on sait que le responsable de la campagne nucléaire au sein de Greenpeace-Lille est membre des Verts, la boucle est bouclée...

Greenpeace-Lille est en train de manquer son rôle d'arbitre entre toutes les associations antinucléaires de la région qui pourrait seul compenser les manœuvres – pas toujours

désintéressées – des uns et des autres (...). Et c'est certainement en toute inconscience et en toute bonne foi que beaucoup des participants, nouvellement venus, voient d'un bon oeil l'investissement important des Verts pour les actions antinucléaires.

Si cependant les Verts devaient progressivement dominer l'action antinucléaire dans la région, cela entraînerait très vite la désaffection d'un grand nombre de militants écologistes. Il serait à craindre – cela s'est produit à chaque fois dans le passé – qu'ils ne s'arrêtent pas là et prennent le contrôle au niveau national du réseau « Sortir du Nucléaire ».

Or, l'historique de ce parti démontre sa liaison organique avec le parti socialiste qui ne remet nullement en cause l'énergie nucléaire ni le gaspillage de l'énergie. Les Verts « pluriels » ont fait le choix dès le début d'être un parti comme les autres, avec les mêmes manœuvres politiciennes, et le seul objectif d'arriver au pouvoir et de s'y maintenir (quitte à trahir les causes écologistes comme le tunnel du Somport et le site d'enfouissement des déchets nucléaires de Bure). Le réseau « Sortir du Nucléaire » serait alors stérilisé et les actions populaires (actions non violentes, manifestations) abandonnées. Car le contrat des Verts vis à vis du monde politique auquel ils appartiennent est de contrôler tout ce qui se fait sur l'écologie dans ce pays.

Face à cette possible évolution, nous exhortons tous les militants antinucléaires de la région à s'informer et à agir dès maintenant pour assurer au réseau « Sortir du Nucléaire » une base aussi large que possible. ■

Dominique Desurmont,
membre de « Nord Nature » et
de « Vallée de la Lys / Nature ».



V'là l'hiver !

Merd' ! V'là l'Hivers et ses dur'tés,
V'là l' moment de n' pus s' mettre à poils :
V'là qu' ceuss' qui tienn'nt la queue d' la poêle
Dans l' Midi vont s' carapater !

V'là l' temps ousque jusqu'en Hanovre
Les borgeois, l' soir, vont plaind' les Pauvres
Au coin du feu... après dîner !

Et v'là l' temps ousque dans la presse,
Entre un ou deux lanc'ments d' putains,
On va r'découvrir la Détresse,
La Purée et les Purotains !

Les jornaux, mêm' ceuss' qu'a d' la guigne,
A côté d'artiqu's festoyants
Vont êt' pleins d'appels larmoyants,
Pleins d' sanglots... à trois sous la ligne !

Merd', v'là l'Hivers, l'Empeureur de Chine
S' fait flauper par les Japonais !
Merd' ! v'là l'Hivers ! Maam' Sévrine
Va rouvrir tous ses robinets !

C' qui va s'en évader des larmes !
C' qui va en couler d' la piquié !
Plaind' les Pauvr's c'est comm' vendr' ses charmes
C'est un vrai commerce, un méquier !

Ah ! c'est qu'on est pas muff en France,
On n' s'occup' que des malheureux ;
Et dzimm et boum ! la Bienfaisance
Bat l' tambour su' les ventres creux !

L'Hivers, les murs sont pleins d'affiches
Pour Fêts et Bals de charité,
Car pour nous s'courir, eul' monde riche
Faut qu'y gambille à not' santé !

Sûr que c'est grâce à la Misère
Qu'on rigol' pendant la saison ;
Dam' ! Faut qu'y viv'nt les rastaquoères
Et faut ben qu'y r'dor'nt leurs blasons !

Et faut ben qu'ceux d' la politique
Y s' gagn'nt eun' popularité !
Or, pour ça, l' moyen l' pus pratique
C'est d' chialer su' la Pauvreté.

Moi, je m' dirai : « Quiens, gn'a du bon ! »
L' jour où j' verrai les Socialistes
Avec leurs Z'amis les Royalisses
Tomber d'faim dans l' Palais-Bourbon.

Car tout l'monde parl' de Pauvreté
D'eun' magnèr' magnifique et ample,
Vrai de vrai y a d' quoi en roter,
Mais personn' veut prêcher d'exemple

Ainsi : r'gardez les Employés
(Ceux de d' l'assistance évidemment)
Qui n'assistent qu'aux enterr'ments
Des Pauvr's qui paient pas leur loyer !

Et pis contemplons les Artisses,
Peint's, poët's ou écrivains,
Car ceuss' qui font les sujets trisses
Nag'nt dans la gloire et les bons vins !

Pour euss les Pauvr's,
C'eun' bath chose,
Un filon eun' mine à boulot ;
Ca s' met en dram's, en vers, en prose,
Et ça fait fair' de chouett's tableaux !

Oui, j'ai r'marqué, mais j'ai p'têt tort,
Qu' les ceuss qui s'font « nos interprètes »
En geignant su' not' triste sort
S'arr'tir'nt tous après fortun' faite !

Ainsi, fnez, en littérature
Nous avons not' Victor Hugo
Qui a tiré des mendigots
D' quoi caser sa progéniture !

Oh ! clui-là, vrai, à lui l' pompon !
Quand j' pens' que, malgré ses meillons,
Y s' fit balader les rognons
Du bois d'Boulogne au Panthéon

Dans l' corbillard des « Misérables »
Enguirlandé d' Beni-Bouff-Tout
Et d' vieux birb's à bar's vénérables...
J'ai idée qu'y s'a foutu d' nous

Et gn'y a pas qu' lui : t'nez Jean Rich'pin
En plaignant les « Gueux » fit fortune.
Fra rien chaud quand j' bouffrai d' son pain
Ou qu'y m'laiss'ra l'taper d'eun' thune.

Ben pis Mirbeau et pis Zola
Y z'ont « plaint les pauvres » dans des livres,
Aussi, c' que ça les aide à vivre
De l'une à l'autre Saint Nicolas !

Même qu'Emile avait eun' bedaine
A décourager les cochons
Et qu' lui, son ventre et ses nichons
N' passaient pus par l'av'nue Trudaine.

Alorss, honteux, qu'a fait Zola ?
Pour continuer à plaind' not' sort
Y s'a changé en hareng-saur
Et déguisé en échalas

Ben en peinture, gn'y a z'un troupeau
De peint'r's qui gagn't la forte somme
A nous peind' pus tocs que nous sommes :
Les poux aussi viv'nt de not' peau !

Allez ! tout c' monde' là s' fait pas d' bile,
C'est des bons typ's, des rigolos,
Qui pinc'nt eun' lyre à crocodiles
Faite ed' nos trip's et d' nos boiaux !

L'en faut, des Pauvr's, c'est nécessaire,
Afin qu' tout un chacun s'exerce,
Car si y gn' aurait pu d' misère
Ca pourrait ben ruiner l' Commerce.

Ben, j' vas vous dir' mon sentiment :
C'est un peu trop d'hypocrisie,
Et plaindr' les Pauvr's, assurément
Ca rapport' pus qu' la Poésie :

Je l' prouv', c'est du pain assuré ;
Et quant aux Pauvr's, y n'ont qu'à s' faire.
L' jour où gn'en aurait pus su' Teme,
Bien des gens s'rainless dans la purée !

Mais Jésus mêm' l'a promulgué,
Paraît qu'y aura toujours d' la déche
Et paraît qu'y a quêt' chos qu' empêche
Qu'un jour la Vie a soye pus gaie.

Soit ! - Mais, moi, j'ves sortir d' mon antre
Avec le cour et l'Estomac
Pleins d' soupirs... et fumée d' tabac.
(Gn'a pas d' quoi fair' la dans' du ventre !)

J'en ai ma claqu', moi, à la fin,
Des « P'tits Carnets » et des chroniques
Qu'on r'trouv' dans les poch's ironiques
Des gas qui s' laiss'nt mourir de faim !

J'en ai soupé de n' pas briffer
Et d'êt' de ceuss' assez... pantoufles
Pour infuser dans la mistoufle
Quans... gn'a des moyens d' s'arrbiffer.

Gn'a trop longtemps que j' me balade
La nuit, le jour, sans toit, sans rien ;
(L'excès mêm' de ma marmelade
A fait s' trotter mon Ang' gardien !)

(Oh ! il a bien fait d' me plaquer :
Toujours d' la faim, du froid, d' la fange,
Toujours dehors, gn'a d' quoi claquer ;
Faut pas y en vouloir à c't' Ange !)

Eh donc ! tout seul, j' lèv' mon drapeau ;
Va falloir tâcher d'êt' sincère
En disant l' vrai coup d' la Misère,
Au moins, j'aurai payé d' ma peau !

Et souffrant pis qu' les malheureux
Parc' que pus sensible et nerveux
Je peux pas m' faire à supporter
Mes douleurs et ma Pauvreté.

Au lieu de plaind' les Purotains
J' m'en vas m' foute à les engueuler,
Ou mieux les fair' débagouler,
Histoir' d'embêter les Rupins.

Oh ! ça n' s'ra pas comm' les vidés
Qui, bien nourris, parl'nt de nos loques.
Ah ! faut qu' j'écriv' mes « Soliloques » :
Moi aussi, j'en ai des idées !

Je veux pus êt' des Écrasés
D' la Muflerie contemporaine ;
J' vas dir' les maux, les pleurs, les haines
D' ceuss' qui s'appell'nt « Civilisés » !

Et au milieu d' leur balthasar
J' vas surgir, moi (comm' par hasard),
Et fair' luire aux yeux effarés
Mon p'tit « Mané, Thécel, Pharès ! »

Et qu'on m'tue ou qu' j'aille en prison,
J' m'en fous, je n'connais pus d'contraintes :
J' suis l'Homm' Mordern', qui pouss' sa plainte,
Et vous savez ben qu' j'ai raison !

Jehan Rictus,
extrait des « Soliloques du pauvre »
(texte écrit en 1894-1895).

Poète français, ami de Paul Gauguin, Jehan Rictus (1867-1933) a traduit dans une langue colorée qui emprunte à l'argot populaire – à la manière de Rutebeuf ou de Villon – les souffrances et les espoirs des déshérités.



Abonnements de soutien au B.R.

Abonnements de soutien reçus au 4 janvier 2003 : Florian D. (Lille, 10 €) ; Monique A.P. (Dunkerque, 5 €) ; Claire C. (Lagraulière, 10 €) ; Virginie D. (Lille, 10 €) ; Michel L. (Chocques, 10 €) ; Karim B. (Tourcoing, 6 €) ; Désiré G. (Bellicourt, 10 €) ; Frédéric T. (Tourcoing, 10 €) ; Cendrine B. (Noeux les Mines, 10 €) ; Raoul G. (Roncq, 10 €) ; Régine et Christian (Paris, 15 €). Chèques à l'ordre de l'UR -CNT (mention « abonnement au BR »). ■

Permanences de la CNT à Béthune

Jean-Marie Honoret, du syndicat CNT des sans-emploi et précaires, organise une permanence tous les vendredis de 14 à 19 h à la Maison des syndicats de Béthune, 558 rue de Lille. Les dossiers individuels peuvent notamment y être traités (ASSEDIC, ANPE...) et les ouvrages de la bibliothèque consultés. Tél : 06 78 30 33 39. ■

Permanences de la CNT à Lille

Pour discuter de manière conviviale autour d'un verre ou d'un café, échanger des infos sur l'actualité du mouvement social, demander un renseignement, préparer une action, taper un texte sur l'ordinateur, imprimer un tract ou une affichette, envoyer un e-mail, surfer sur internet, se documenter sur les pratiques et les contenus du syndicalisme révolutionnaire, acheter un journal, feuilleter un magazine, se procurer affiches ou autocollants, visionner une cassette vidéo, consulter un des nombreux bouquins de la bibliothèque (histoire, éducation, antimilitarisme, droit des salariés, des précaires et des chômeurs, etc.)... permanence tous les samedis de 15 à 18 h et tous les mardis de 19 à 22 h à la « maison des syndicats CNT », 1 rue Broca, 59800 Lille. M° Fives. Tél / fax : 03 20 56 96 10. ■

Souscription permanente

La gestion des locaux, le tirage des tracts, la participation de la CNT aux luttes sociales... toutes ces choses « bassement matérielles » vident régulièrement nos comptes. Merci d'avance pour votre aide : timbres, ramettes de papier, chèques (à l'ordre de l'UR-CNT ; mention « souscription permanente »), etc. ■

Un autre futur

La fédération CNT de la communication, de la culture et du spectacle publie une revue trimestrielle intitulée « *Un autre futur* » (32 pages). Comité de rédaction : Guy Girard, Dominique Grange, Jean-Louis Phan Van, Daniel Pinos, Jacques Tardi, Ralph Wicher et Wilfrid. Prix à l'unité : 3 €. Abonnement : 18 € les 6 numéros (chèque à l'ordre de la CNT). Pour tout contact : CNT communi-

cation-culture-spectacle, 33 rue des Vignoles, 75020 Paris. Tél : 01 43 72 21 67 - Fax : 01 43 72 71 55 - Courriel : comm.rp@cnt-f.org ■

Les temps maudits

La CNT publie une revue de réflexion (confédérale, interpro et trimestrielle) intitulée « *Les temps maudits* » (113 pages). Diffusion : Les temps maudits, BP 72, 33038 Bordeaux cedex. Prix à l'unité : 5,50 €. Abonnement : 30 €. Chèque à l'ordre de la CNT. ■

Conférence-débat sur la Colombie

Le 27 novembre, le comité « France-Amérique latine » (FAL) de Lille a organisé une rencontre dont l'objectif était de montrer la Colombie sous un autre jour que celui toujours présenté dans les médias. Une soixantaine de personnes étaient présente. Un véritable débat entre la salle et le syndicaliste-agriculteur colombien invité par la FAL s'est instauré avec des points de vues visiblement différents. Il est vrai que Pedro pouvait paraître très proche des FARC (guérilla d'obéissance marxiste classique). Certaines personnes ont déploré qu'il ne parle pas suffisamment de la situation de sa communauté. Néanmoins, il a pu faire passer le message sur la répression en Colombie exercée notamment par l'État, souvent officieusement. ■

Ont participé à ce numéro

Le BR est réalisé par des militants non rémunérés et ne bénéficiant d'aucune « décharge » syndicale. Ont participé à la rédaction : Aldo, Babouse, Carolle, Eric, Jacques, Jean-Charles, Joao, Pierre et Virginie. Mise en page : Eric. Impression et expédition : CNT - Lille. ■

Prochain numéro

Le n° 18 de ce bulletin sera publié début avril. Envoyez-nous vos articles, interviews, illustrations, infos, communiqués, etc. avant le 15 mars. Attention : après 4 ans et trois mois de bons et loyaux services, le maquettiste actuel (et parfois claviste) recherche un ou plusieurs remplaçant(e)s pour prendre la relève... ■



SITES C.N.T. SUR INTERNET

L'union régionale CNT du Nord / Pas-de-Calais dispose d'un site web (<http://cnt-f.org/59-62>). Des extraits des anciens numéros du BR peuvent y être consultés en ligne... D'autre part, rappelons que la CNT dispose également d'un site au niveau confédéral (<http://cnt-f.org>) avec différents liens : commission juridique, international, fédérations professionnelles, etc. ■

LISTE ROUGE ET NOIRE D'INFORMATION RAPIDE

Un « news group » ouvert aux adhérents et sympathisants de l'union régionale des syndicats CNT du Nord-Pas de Calais est à votre disposition pour envoi et / ou réception de messages sur votre e-mail (questions et infos sur tous les thèmes communs aux adhérents et sympathisants CNT de la région). C'est gratuit, sécurisé et vous pouvez résilier votre « abonnement » à tout moment. Pour vous inscrire, envoyez vos coordonnées électroniques et postales au BR... ■

QUI SOMMES - NOUS ?

Un syndicat... Parce que cette forme d'organisation - telle qu'elle a été définie par ses fondateurs et qui reste plus que jamais d'actualité - englobe à la fois le champ économique, politique, social et culturel... Parce qu'elle a écrit les plus belles pages de l'histoire du mouvement ouvrier... Parce qu'elle est directement issue du peuple et qu'elle représente au plus près ses intérêts... Parce qu'elle remet en cause le rôle dirigeant des partis au sein du mouvement social... Parce qu'elle offre une structure (solide et qui a fait ses preuves) sur laquelle s'appuyer pour lutter au quotidien et tenter, demain, de réorganiser la société...

De combat ! Parce que les syndicats réformistes sont englués dans la collaboration avec les classes dirigeantes... Parce que l'Etat et le patronat ne se laissent pas convaincre par de belles paroles... Parce que les intérêts des travailleurs s'opposent radicalement aux intérêts du capitalisme... Parce que seule la lutte est payante (grèves, occupations, manifestations, boycott, etc.)... Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation...

Autogestionnaire ! Parce que les permanents syndicaux génèrent (inconsciemment ou non) la passivité et la bureaucratie au sein de leurs organisations... Parce que les décisions doivent être prises à la base par les syndiqués eux-mêmes... Parce que nos délégués sont élus sur des mandats précis et qu'ils sont révocables à tout moment par l'assemblée générale du syndicat... Parce que nous sommes soucieux de l'autonomie des syndicats locaux et respectueux du fédéralisme... Parce que nous préconisons l'auto-organisation des luttes (comités de grève, coordinations, etc.)...

Et solidaire ! Parce que les hiérarchies de salaires et de fonctions ainsi que les différences de statuts renforcent les divisions et l'égoïsme au sein de la population et s'opposent à la construction d'une société égalitaire et autogérée... Parce que seules la réflexion et l'action interprofessionnelles et inter-catégorielles permettent d'éviter le corporatisme... Parce que les luttes des femmes, des chômeurs, des précaires, des mal logés, des sans papiers, des lycéens, des étudiants, etc. sont aussi les nôtres... Parce que les peuples du monde entier sont tous victimes des mêmes maux... ■

POUR TOUT CONTACT

Lille et environs : CNT, 1 rue Broca, 59800 Lille. Tél / fax : 03 20 56 96 10. E-mail : ul-lille@cnt-f.org

Dunkerque et environs : CNT, BP 12, 59430 Saint-Pol-sur-Mer cedex.

Béthune et environs : CNT, 558 rue de Lille, 62400 Béthune. Tél : 03 21 65 31 69. Fax : 03 21 64 21 44. E-mail : Cntbethune@aol.com

Boulogne-sur-Mer et environs : CNT, BP 321, 62205 Boulogne-sur-Mer cedex.

Calais et environs : écrire à l'union régionale qui transmettra.

Autres secteurs : écrire à l'union régionale CNT, 1 rue Broca, 59800 Lille. Tél / fax : 03 20 56 96 10. E-mail : ur59-62@cnt-f.org

S'UNIR POUR RESISTER



- Je désire recevoir gratuitement trois numéros du « Combat syndicaliste », quinzomadaire confédéral de la CNT.
- Je désire recevoir une documentation gratuite sur la CNT.
- Je désire diffuser des tracts autour de moi.
- Je désire rencontrer un militant du syndicat.
- Je désire rejoindre la CNT.

Conférence-vidéo-débat à Lille

Les travailleurs immigrés dans le secteur du bâtiment (19^{ème} et 20^{ème} siècle) : au mois d'avril à Lille (nous contacter pour connaître la date exacte). La conférence-débat, animée par la fédération CNT du bâtiment, sera précédée d'une projection vidéo (entrée gratuite) et le service librairie de la CNT sera présent à cette occasion. ■

Manifestation à Calais

Le journal anti-capitaliste et libertaire « *La Mouette Enragée* », la CNT de Boulogne/ Mer et de Calais ainsi que le Collectif contre les lois sécuritaires de Lille appellent à une manifestation le 25 janvier à Calais contre la construction du nouveau centre de rétention de Coquelles. Par cette manifestation, nous souhaitons relancer le débat dans le calaisis sur l'Europe forteresse et les nouveaux dispositifs sécuritaires qui nous frappent tous (avec ou sans papiers). ■

Suite des soutiens à la CNT - la Redoute (cf. page 4)

..... Michel Vuillat (Sailly-Labourse, agent textile, CNT) ; Cendrine Borragini (Nœux les Mines, animatrice scolaire, culturelle et d'insertion professionnelle, TPEEP) ; Alliance Rouge et Noire (association bêthunoise) ; Organización Socialista Libertaria (Buenos Aires / Argentine) ; Patrick Coquard (Thouars, association ASICT) ; Gaëlle Rambaut (aide-éducatrice, CNT) ; Gwenaelle Beucherie (Villeneuve d'Ascq, chimiste, FCPE) ; Jacques Dussart (Onnaing, artisan retraité) ; Ginette Dauvillaire-Dussart (Onnaing, retraitée) ; Alain Dubois (Sailly-Labourse, mécanicien auto, CNT) ; Justin Bataille (Béthune, maçon-coffre) ; Fratanar (Liège-Bruxelles-Peruwelz-Lille) ; Albert-Rémy Delépine (Chazay, délégué syndical CGT au centre hospitalier de Chartres) ; Claude Micmacher (Montpellier, consultant) ; Alain Barbier (la Chapelle St Luc, délégué syndical CNT à la CPAM de l'Aube) ; Catherine Lasbouygues (Lille, enseignante) ; Daniel Moustache (Poligny, agent SNCF) ; Maria Ruiz Tormos (Valence, avocat, CGT espagnole) ; Leslie Tychsem (Bordeaux, chômeuse) ; Anne-Laure Gabriel Tardieu (Montreuil, gestionnaire de comptes URSSAF) ; René Gabriel (Montreuil, gestionnaire de comptes URSSAF) ; Olivier Lenourry (Le Havre, employé de consignation maritime, CNT) ; Christophe Hérin (Lille, enseignant, SUD éducation) ; Monique Aoustin-Pain (Dunkerque, secrétaire, CGT + ATTAC) ; André Eisenstein (Leipzig / Allemagne, étudiant en tourisme, Frei Arbeiter Union) ; Sylvie Mercuriali (St Germain de Calberte, artiste, CNT) ; Corelia Leuke (Leipzig / Allemagne, étudiante, Frei Arbeiter Union) ; Nadège Fagoo (Lille, chômeuse) ;

Patrick Merlin (St Germain de Calberte, paysan, CNT) ; Jean-Paul Pronau (Faches-Thumesnil, manipulateur en radiologie au CHR de Lille) ; Joël Birou (Balsièges, technicien France Télécom, CNT) ; Yoann Jandaud (Limoges, maçon, CNT) ; Laura Aguilar y Garcia (Mataro / Espagne, enseignante) ; Guy Raynaud (Lyon, CGT santé-social) ; Jocelyne Pronau (Faches-Thumesnil, mère au foyer) ; Jean Putigny (Branges, Snadgi-CGT de Saône et Loire) ; Jordina Rivas Roigé (Bordeaux, étudiante) ; Désiré Gérard (Bellicourt, retraité, association « L'école émancipée ») ; Raoul Gadeyne (Roncq, éducateur spécialisé, Les Verts) ; Stéphane Montigny (Campuac, agriculteur, coordination CNT des travailleurs de la terre et de l'environnement) ; Cécile Michel (Campuac, psycho-motricienne, CNT) ; David Gosselin (Lille, étudiant MI-SE, FO) ; Elodie Colas (Lille, étudiante) ; Christophe Cusol (St Ouen l'Aumône, ouvrier métallurgiste, secrétaire de la commission « gens du voyage » de la CNT, militant de l'OCL) ; Valentin Cusol « Bobo » (St Ouen l'Aumône, récupérateur, Manouche, commission « gens du voyage » de la CNT) ; Jacques Zepp « Kalo » (St Ouen l'Aumône, récupérateur, Manouche, commission « gens du voyage » de la CNT) ; Ringo Hoffmann (St Ouen l'Aumône, récupérateur, Manouche, CNT) ; Marie Winterstein (St Ouen l'Aumône, Manouchie) ; Ange Tirole (Evry, chargée d'études dans le tourisme, CGT) ; Edouard Gloane (Tours, pour le syndicat CNT santé-social 37 et le syndicat interco 37) ; Mireille Castanet (Montpellier, enseignante, FO) ; Cyrille Gallion (Lerchapt, jardinier, CNT) ; Sergio Tome (Changefège, menuisier-ébéniste, CNT) ; Ophélie Lantoine (Lille, agent du patrimoine, CNT) ; Claudie Bourlet (Englos, assistante-planning) ; Jean-Paul Bourlet (Houplin-Ancoisne, opérateur, CGT) ; Montois (Englos, médecin) ; Patrick Mulier (Englos, agent territorial, FO) ; Francine Liard (Englos, sans profession) ; Luis Capilla (Pontedvedra, CGT espagnole) ; Federacion Comarcal Baix Camp-Priorat (Reus / Catalogne, CGT espagnole) ; Emmanuel Baranovsky (Rennes, responsable socio-éducatif, militant social, associatif et politique) ; Henri Amadé (St Etienne, enseignant à la retraite, militant de l'École Emancipée, élégué à la commission administrative nationale du SNESup-FSU) ; Joaquim Soares (Valenciennes, kinésithérapeute, ATTAC) ; José Cervera (Montpellier, maçon, CNT) ; Raphaël Petiot (Lyon, étudiant, CNT) ; Renée et Jacques Bricon (Viricelles, secteur médical) ; Simon Grysole (Lille, étudiant) ; Virginie Keller (Villars, infirmière, CNT) ; Anaïs Gourdin (Lille, étudiante) ; Patrick Duchêne (Dive de Gier, projectionniste, CNT) ; Nathalie Pénigaud (Rennes, intérieure) ; Gaétan Grember (Lille, éducateur environnement, CNT) ; Pascal Mular (Calais, surveillant d'externat) ; Olivier Gramjor (St Etienne, éducateur spécialisé, CNT) ; Thierry Molimard (Amboise, conseiller ANPE, SUD-ANPE) ; Stéphanie Lestienne (Lille, aide-éducatrice) ; Brigitte Parraud (Paris, bibliothécaire, CNT) ; Ronald Bougon (Tours, agent France Télécom, SUD-PTT) ; Serge Aumeunier (Bazemont, retraité, CNT) ; Bernard Jouve (La Terrasse sur Dorlay, jardinier, CNT) ; Jean-Michel Monnet (Carcassonne, enseignant, SUD et CSR) ; Pierre Bance (Paris, journaliste à « Droit et société », CNT) ; Israël et Jacqueline Wuilbaut (La Bassée, retraités, CGT et PCF). ■

Avis aux lecteurs

Lenvoi postal d'un bulletin de 28 pages nous coûte désormais 1,02 € (soit une somme supérieure au prix du bulletin lui-même !), nous serons obligés d'augmenter nos tarifs dès le prochain numéro. N'hésitez pas à anticiper vous-mêmes cette hausse ! Merci d'avance... ■



Réception des articles, courrier des lecteurs et mise en page :
Union locale CNT de la métropole lilloise, 1 rue Broca, 59 800 Lille.
Téléphone et fax : 03 20 56 96 10. Les articles signés et les interviews n'engagent que leurs auteurs. E-mail : ul-lille@cnt-f.org

Abonnements, dons et achats au numéro :

Union régionale CNT du Nord / Pas de Calais, 1 rue Broca, 59 800 Lille. Abonnement annuel : 4 € pour quatre numéros (chèques à l'ordre de l'union régionale CNT). Abonnement de soutien : à vot' bon cœur ! Achat au numéro : envoyer 2 timbres postaux ou passer aux permanences...

CNT
bulletin régional
59 - 62
POUR UN SYNDICALISME DE COMBAT,
AUTOGESTIONNAIRE ET SOLIDAIRE !